

SAHARA OCCIDENTAL

ROSS IMPUTE AU MAROC LA RESPONSABILITÉ DU BLOCAGE

Page 3

BILAN COVID EN ALGÉRIE

**4 DÉCÈS ET 81
NOUVEAUX CAS
EN 24 HEURES**

Page 16

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 4369 | Mardi 26 octobre 2021 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

COUP D'ÉTAT AU SOUDAN

**LES MILITAIRES
REPRENNENT
LA MAIN**

Page 16

CONTRÔLE DES FRONTIÈRES

L'ALGÉRIE PRÊTE À AIDER LE NIGER

Page 2



VACCINATION ANTI-COVID EN ALGÉRIE

**BENBOUZID
DRESSE UN
TABLEAU NOIR**

Page 5



TÉLÉPHONIE MOBILE
**LES TROIS
OPÉRATEURS
MIS EN DEMEURE
PAR L'ARPCE**

Page 4

AFFAIRE HAMEL ET BERRACHEDI

**LE VERDICT
FINAL RENDU
LE 7 NOVEMBRE**

Page 16

CONTRÔLE DES FRONTIÈRES

L'Algérie prête à aider le Niger

Les travaux de la septième session de la commission frontalière algéro-nigériens ont débuté hier à Alger, avec au menu le renforcement de la coopération entre les deux pays et la lutte contre l'immigration clandestine.

PAR ROSA CHAOUÏ

Il s'agit aussi d'évaluer, pendant deux jours, la situation sécuritaire prévalant dans la région, et de renforcer les relations de coopération entre les deux parties, notamment en matière de lutte contre l'immigration clandestine et la criminalité. Cette rencontre a été conjointement présidée par Kamel Beldjoud, ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, et son homologue nigérien Alkache Alhada. Beldjoud a tenu à souligner l'importance accordée par les autorités centrales et locales des deux pays au renforcement de la coopération bilatérale frontalière. Il a mis l'accent sur le rôle des postes frontaliers dans la sécurisation des zones frontalières communes, et le développement des économies des deux pays.

Modernisation des postes frontaliers

Le ministre de l'Intérieur a indiqué à cet effet que l'Algérie « a pris des dispositions concrètes » pour « moderniser ses frontières », à l'instar du poste frontalier de In-Guezzam, qui selon lui « sera adapté aux normes internationales, et ce, en prévision de sa réouverture aux échanges commerciaux entre les deux pays ». Beldjoud a par ailleurs lancé un appel aux opérateurs économiques des deux pays à intensifier leurs échanges commerciaux, à travers des projets d'investissement qui « contribuent à absorber le taux de chômage, et encouragent les populations à se stabiliser dans les zones frontalières ».

En outre, Beldjoud a déclaré que l'immigration clandestine est « devenue de nos jours, une forme du crime organisé transfrontalier, ayant des alliances avec des groupes terroristes dans la région ».

« L'exacerbation remarquable de ce phénomène et ses répercussions sur l'ordre et la sécurité publics nous interpelle en tant que pays voisins, pour consolider notre coopération bilatérale en la matière dans le cadre d'une stratégie visant la lutte contre ce phénomène », a-t-il soutenu.

« La recrudescence des actes terroristes dans notre région est la preuve de la prolifération de ce phénomène criminel transfrontalier et de sa complexité », a souligné Beldjoud qui a fait remarquer que ce phénomène « se développe sous plusieurs formes et se range sous la bannière du terrorisme, des groupes de contrebande, de trafic d'armes, de drogues et de psychotropes, outre les réseaux d'immigration clandestine », d'où la nécessité « de favoriser davantage de coopération et de coordination en vue de prévenir ses dangers ».

« La migration clandestine est devenue désormais une des formes de la criminalité organisée transfrontalière, encadrée par des réseaux qui s'adonnent à la traite des personnes et s'allient aux groupes terroristes pour élargir leur pouvoir dans la région », a soutenu M. Beldjoud.



« Nous devons, en tant que pays voisins, renforcer la coopération bilatérale dans le cadre d'une stratégie complémentaire pour faire face aux réseaux de traite et de trafic d'êtres humains », a-t-il ajouté.

« L'Algérie qui est devenue la destination d'un nombre important de migrants clandestins de différentes nationalités représentant 46 pays africains et certains pays non africains, a mobilisé toutes les ressources humaines et matérielles pour la gestion des flux incessants des migrants, préserver leur dignité et leur réserver un traitement humanitaire, en les prenant en charge sur le plan sanitaire et en les expatriant vers leur pays d'origine, conformément aux us des chartes internationales », a développé Beldjoud

« Rôle important » des poste-frontières

Il a souligné « le rôle important » des

poste-frontières en matière de coordination sécuritaire et de développement des économies des deux pays, et a rappelé les mesures prises par l'Algérie pour le développement de ces postes.

Beldjoud a cité le poste frontalier d'In-Guezzam qui sera réhabilité suivant les normes modernes utilisées dans la gestion des points de passage, et ce en prévision de sa réouverture au trafic commercial, une fois toutes les conditions réunies. « Du côté algérien, nous sommes prêts à ouvrir ce poste-frontière et à fournir aide et assistance à la partie nigérienne dans cette démarche », dira-t-il.

Le ministre algérien de l'Intérieur a appelé les opérateurs économiques des deux pays à « intensifier les échanges commerciaux et à établir de véritables projets d'investissement à même de contribuer à l'absorption du taux de chômage et à la sédentarisation des populations des

régions frontalières en leur évitant les risques de l'émigration clandestine, exploitée par des réseaux criminels dangereux ». Enfin, le ministre algérien a encouragé les experts et participants aux travaux de cette septième session de ce comité, à établir un échange autour des voies et des possibilités de renforcement de la coopération entre les deux parties.

« J'encourage la conclusion de conventions de coopération décentralisée et la redynamisation des conventions existantes notamment dans le domaine du développement, de renforcement des liens de concertation, et de bon voisinage », a-t-il conclu.

R. C.

SOUDAN

L'Algérie appelle à faire prévaloir la voie du dialogue

L'Algérie exprime sa « profonde préoccupation face aux derniers développements survenus en République du Soudan » et souligne la nécessité « de faire preuve de responsabilité et de retenue et de s'abstenir de toute action susceptible de gâcher les acquis obtenus par le processus de transition dans ce pays frère ou porteraient atteinte à la sécurité des citoyens », indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger.

L'Algérie a ainsi appelé « toutes les parties, civiles et militaires, à faire prévaloir le dialogue en vue de régler les problèmes et faire face aux défis sécuritaires et politiques auxquels le pays est confronté à cette étape importante de son histoire contemporaine, conformément au document constitutionnel, et à l'Accord de paix de Juba de manière à garantir la réalisation des aspirations légitimes du peuple soudanais », ajoute la même source.

Lundi matin, les développements au Soudan se sont accélérés avec l'annonce, par le ministère soudanais de la Culture et de l'Information, de l'arrestation, par des forces militaires conjointes, du Premier ministre, Abdallah Hamdok, ainsi que de la plupart des ministres et des civils du Conseil de souveraineté et ce, avant que le président du Conseil de transition au Soudan ne décrète l'État d'urgence et la dissolution du gouvernement et du Conseil de souveraineté.

R. N.

EVASION FISCALE

Rédha Tir déplore la sous-facturation de certains exportateurs

PAR RIAD EL HADI

Le président du Conseil national économique, social et environnemental (Cnese), Rédha Tir, a déploré l'émergence d'un nouveau phénomène d'évasion fiscale qui est la sous-facturation, adoptée par certains exportateurs algériens. Lors de ses interventions, à l'occasion de la tenue d'un atelier professionnel sous le thème "L'inclusion financière et le rôle du secteur privé dans le financement de l'investissement", M. Tir a qualifié cette pratique de phénomène "destructeur" de l'économie nationale.

Il a préconisé que le Gouvernement y remédie à travers la révision de certains textes législatifs, mais aussi en élaborant de nouvelles lois à même de permettre d'éviter et d'endiguer la sous-facturation des exportations.

Le président du Cnese a estimé que la lutte contre ce phénomène exige une stratégie "moderne" de la part des parties prenantes dans les opérations d'exportation, notamment le secteur du

commerce, des Douanes et des services fiscaux, ainsi que les exportateurs eux-mêmes. M. Tir a souligné, également, la nécessité pour l'État d'être au fait des valeurs en douane à l'international des produits exportés, comme c'est le cas pour les denrées importées, ce qui permettra de détecter toutes tentatives de sous-facturation.

Il a appelé, en outre, le gouvernement à opérer certaines réformes, à l'instar de l'assainissement de la rubrique "Autres" dans le tarif douanier, qui pourrait être exploitée par certains opérateurs afin de contourner les lois, pour s'enrichir au détriment de l'intérêt de l'économie nationale. A ce titre, le Cnese encourage le gouvernement à revoir le tarif douanier algérien pour inclure toutes les opérations économiques et éviter d'aller vers des rubriques "génériques" (comme c'est le cas de la rubrique Autres) en privilégiant les rubriques "personnalisées" qui caractérisent les transactions commerciales à l'import comme à l'export.

R. E.

SAHARA OCCIDENTAL

Ross impute au Maroc la responsabilité du blocage

Le "Maroc est responsable du blocage des efforts visant à inclure la surveillance des droits de l'Homme dans le mandat de la Mission des Nations unies pour le référendum au Sahara occidental (Minurso)", a affirmé l'ancien envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, Christopher Ross.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Christopher Ross a appelé le Conseil de sécurité onusien à prendre "des mesures correctives" pour débloquent le processus de paix. L'ajout de la surveillance des droits de l'Homme dans le mandat de la Minurso "serait impossible à mettre en œuvre car le Maroc trouverait le moyen de le bloquer sur le terrain, comme il l'a fait en 2000 avec la préparation d'un référendum d'autodétermination par la Minurso", a écrit M. Ross sur son compte Facebook. "L'ancien envoyé spécial du SG de l'ONU pour le Sahara occidental (de 2009 à 2017)", répondait ainsi à une lettre adressée par dix sénateurs, démocrates et républicains, au secrétaire d'État américain Antony Blinken pour demander instamment que la surveillance des droits de l'Homme soit ajoutée au mandat de la Minurso. La lettre publiée par PassBlue, un site de journalisme en ligne, a cité, selon M. Ross, un ancien chef de la Minurso selon lequel prendre cette mesure (inclusion des droits de l'Homme) ne ferait qu'ajouter "un autre



élément non applicable" à son travail. Dans sa réponse, Christopher Ross explique pourquoi le Maroc "bloquerait" un mandat des droits de l'Homme. Selon lui, "un tel mandat donnerait aux résidents sahraouis un moyen transparent d'informer le monde extérieur de leurs points de vue, alors que le Maroc a fait tout son possible pour empêcher que sa revendication sur le territoire ne soit affaiblie". Il dira également dans ce sens que le Maroc refuserait aussi d'organiser un référendum, "de crainte que le résultat soit l'indépendance". Pour Christopher Ross, la question des droits de l'Homme "est devenue un front de bataille de substitution", en l'absence de progrès substantiels sur l'avenir du Sahara occidental. Il rappelle dans ce contexte que "les rapports du secrétaire général de l'ONU au Conseil de sécurité ont toujours appelé à une surveillance indépendante soutenue des droits de l'Homme" et que "le Front Polisario était prêt à accepter une telle surveillance, mais, par directive royale, le Maroc ne l'a pas fait". Et d'ajouter que "cet aspect et d'autres de la position du Maroc font fi non seulement des recom-

mandations de deux secrétaires généraux successifs de l'ONU sur la surveillance des droits de l'Homme, mais aussi des appels répétés du Conseil de sécurité à des négociations sans conditions préalables". Il souligne également que "Rabat a court-circuité ces négociations en tentant d'imposer en vain sa proposition d'autonomie comme seul point à l'ordre du jour", mais "l'attachement de la France à la stabilité marocaine l'oblige à empêcher tout effort sérieux de mise en cause du Maroc pour son non-respect des orientations du Conseil de sécurité".

Et face au blocage du processus de règlement du conflit au Sahara occidental, l'ancien envoyé spécial du SG de l'ONU appelle le Conseil de sécurité à prendre "des mesures correctives", probablement en élargissant le mandat du nouvel envoyé personnel (Staffan de Mistura) "au-delà de la simple convocation de réunions et de navettes à la recherche de flexibilité", pour, dit-il, éviter "la même situation de blocage" dans laquelle étaient confrontés ses trois prédécesseurs.

L. B.

Un séminaire international prévu le 28 octobre

La campagne pour mettre fin à l'occupation marocaine du Sahara occidental, en partenariat avec "The Institute of the Black World 21st Century" et "Pan African Unity dialogue", organisera le 28 octobre un séminaire international par visioconférence consacré à la cause sahraouie. Placé sous le thème "Mettre fin à l'occupation marocaine du Sahara occidental, dernière colonie en Afrique", le séminaire traitera de différents sujets ayant trait à l'histoire de l'occupation, du Mouvement de libération actuel au Sahara Occidental, et de ce que la communauté internationale peut faire pour

soutenir la lutte du peuple sahraoui contre l'occupant marocain. Selon les organisateurs, la liste des invités comprend le représentant du Front Polisario auprès des Nations unies, Mohamed Sidi Omar, le co-président de la Campagne pour mettre fin à l'occupation marocaine au Sahara occidental, Bill Fletcher, le docteur Jacob Mundy, professeur et auteur et Katlyn Thomas, avocate, auteure et ancienne représentante de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso). La Campagne pour mettre fin à l'occupation marocaine du Sahara occidental a été

créée aux États-Unis avec pour objectif primordial d'inverser la décision de l'ex-président américain Donald Trump sur le Sahara occidental occupé et reconnaître la République arabe sahraouie démocratique (RASD). Co-présidé par l'actuelle présidente de US Western Sahara Foundation, Suzanne Scholte, ce nouveau collectif pour la défense du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination a également pour objectif de mettre fin à toute aide américaine au Maroc qui pourrait être utilisée pour nuire au peuple sahraoui.

R. N.

VILLAS TRANSFORMÉES
EN RÉSIDENCES HUPPÉES

Le gouvernement veut sévir

La transformation de villas en promotions immobilières a défiguré des quartiers entiers d'Alger et accentué l'anarchie urbanistique dans la capitale. Cette prolifération des promotions immobilières a engendré un tissu urbain trop densifié. Les promoteurs immobiliers achètent des villas pour y bâtir des bâtiments et vendre des appartements à prix d'or. Les exemples de ces transformations sont nombreux.

Autrefois quartier huppé de la capitale, avec ses belles villas, Hydra est devenu un quartier d'immeubles "haut standing".

Avec la corruption à grande échelle qui s'est propagée durant le règne du défunt Président Abdelaziz Bouteflika, ces nouvelles résidences ont été vendues à de riches clients à des prix astronomiques. Résultat : la population de ces quartiers a considérablement augmenté, alors que le réseau routier, les établissements scolaires et autres équipements publics sont restés les mêmes. Ce phénomène est désormais dans le viseur du ministère de l'Intérieur. Le département de Kamel Beldjoud entend mettre un frein au développement exponentiel des résidences promotionnelles qui poussent comme des champignons dans les villes du pays.

Ainsi, selon le journal *Echourouk*, le ministre de l'Intérieur a demandé aux walis de se pencher sur le "phénomène de la prolifération des promotions immobilières et leur impact sur l'urbanisme". Un suivi régulier est demandé aux walis qui doivent procéder à des remontées d'informations auprès de la tutelle. Selon les informations publiées par le quotidien arabophone, le ministère de l'Intérieur cherche à identifier le nombre de constructions individuelles qui en s'agrandissant se sont transformées en résidences collectives, avec toutes les incidences sur le tissu urbain.

Le ministère de l'Intérieur relève que le phénomène des résidences collectives connaît une "courbe ascendante", et se développe au sein même des zones urbaines ou bien sur des terrains ayant abrité des constructions individuelles. Résultat : des quartiers résidentiels cossus se sont transformés en quartiers à forte densité de population, selon le constat du ministère de l'Intérieur. Le département de Kamel Beldjoud prévoit que la croissance incontrôlée de ce phénomène va engendrer une saturation des infrastructures et des équipements publics, avec un risque d'une détérioration des prestations publiques. En sus du coup qui sera porté à l'aspect homogène et au caractère esthétique des villes algériennes. Mieux encore, le ministère de l'Intérieur prévient que la croissance de promotions immobilières encourage l'apparition de nouvelles "zones d'ombres", citant à titre d'exemple Draria, Douéra, El-Achour, Bordj el-Kiffan, Bordj el-Bahri et Dély-Ibrahim, des communes de la capitale touchées par le phénomène de la transformation de maisons individuelles en promotions immobilières.

Et ce à l'instar d'autres communes du pays touchées elles aussi à des degrés divers par la croissance de cette "anarchie urbaine" qui défigure le paysage urbanistique.

C. A.

DIPLOMATIE

Mohamed-Antar Daoud accrédité ambassadeur d'Algérie à Monaco

Mohamed-Antar Daoud est le nouvel ambassadeur d'Algérie auprès de la principauté de Monaco. Selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères rendu public ce dimanche, le diplomate a présenté jeudi dernier, au prince Albert II de Monaco, les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la principauté de Monaco, avec résidence à Paris. "La cérémonie s'est déroulée", précise-t-on de même source, "en présence du conseiller de gouverne-

ment-ministre des Relations extérieures et de la Coopération, Laurent Anselmi et la consule d'Algérie à Nice, Mme Touati Hadda". Lors de l'audience, qui s'en est suivie, "le souverain monégasque, manifestant un intérêt particulier au renforcement des relations politiques et au déve-

loppement de la coopération bilatérale dans divers domaines entre les deux pays, a chargé l'ambassadeur Mohamed-Antar Daoud de transmettre ses salutations au Président Abdelmadjid Tebboune", lit-on encore dans le même communiqué.

R. N.

TÉLÉPHONIE MOBILE

Les trois opérateurs mis en demeure par l'ARPCE

L'Autorité de régulation de la Poste et des Communications électroniques (ARPCE) a mis en demeure les opérateurs de téléphonie mobile (Mobilis, Djezzy, Ooredoo) afin de se conformer aux exigences de couverture et de qualité de service des réseaux GSM et 3G au niveau des axes routiers et autoroutiers, a indiqué un communiqué de l'Autorité de régulation.

L'ARPCE précise que "dans le cadre d'une opération de contrôle et d'évaluation de la couverture et de la qualité de service des réseaux GSM et 3G des opérateurs de la téléphonie mobile au niveau des axes routiers et autoroutiers, elle a constaté que les trois opérateurs n'ont pas satisfait à certaines des exigences contenues dans leurs cahiers des charges respectifs".

Suite à ce constat, l'Autorité de régulation "a mis en demeure les opérateurs de la téléphonie mobile ATM (Mobilis), OTA (Djezzy) et WTA (Ooredoo) afin de se conformer aux exigences de couverture et de qualité de service des réseaux GSM et 3G au niveau des axes routiers et autoroutiers".

L'ARPCE note également qu'"une opération de contrôle et d'évaluation de la couverture et de la qualité de service concernant l'ensemble des réseaux GSM, 3G et 4G sur tout le territoire national, est en cours de finalisation et que ses résultats seront communiqués dès son achèvement".

ORGANISATION ARABE
DU TRAVAIL**Saïda Neghza élue membre de deux comités**

La présidente de la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), Saïda Neghza, a été élue membre du Comité de la liberté syndicale et membre du Comité des présidents d'honneur, de l'Organisation arabe du travail (OAT), a indiqué un communiqué de cette organisation patronale.

L'élection de Mme Neghza par ses pairs est intervenue dans le cadre de sa participation aux travaux du Conseil d'administration de l'OAT qui se déroulent à Doha au Qatar.

"La présidente de la CGEA patronale a remercié les membres du Bureau pour la confiance placée en elle, et le directeur général de l'OAT, Faiz Ali Al Matiri, pour la sérénité et la synergie instaurées au sein de cette organisation", a souligné la même source.

Ayant abordé la question de la Palestine, inscrite à l'ordre du jour, Mme Neghza a évoqué la réunion consacrée à cette cause en 2009, tenue au Qatar et poursuivie au Koweït, et a proposé la tenue d'une réunion similaire qui réaffirmera la solidarité Arabe et exprimera son soutien au peuple palestinien à disposer d'un état libre et indépendant comme reconnu par les résolutions onusiennes.

R. N.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Algérie convaincue de l'importance de l'environnement

Le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane prend part, depuis hier à Riyad en Arabie saoudite, en qualité de représentant du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, aux travaux du Sommet "Initiative du Moyen-Orient Vert".

PAR RIAD EL HADI

La participation de l'Algérie à ce Sommet, auquel prennent part des chefs d'État et de gouvernements, des responsables d'instances onusiennes et africaines et des experts dans des organes régionaux et internationaux activant dans le domaine de la protection de l'environnement, traduit sa conviction de l'importance de l'environnement dans le développement durable. Il est attendu, lors des travaux du Sommet, de mettre en exergue l'intérêt qu'accorde l'Algérie, sous la direction du Président Tebboune, aux questions de l'environnement, de la protection de la biodiversité et de la lutte contre la pollution, à travers la consécration de l'environnement, du développement durable, de la préservation et la pérennisation des ressources naturelles pour les générations futures dans la Constitution, outre le soutien apporté aux projets économiques verts amis de l'environnement.

Les conférenciers devront parvenir, au terme de la rencontre, à un compromis sur les procédures susceptibles de respecter les engagements environnementaux communs et atteindre les objectifs de lutte



contre les changements climatiques, ou encore réduire les taux des émissions carboniques issus de la production pétrolière. Sera également évoqué le thème des défis du secteur financier et les chances de profiter du financement durable en faveur de la transition verte. Des experts internationaux en climatologie ont salué, dimanche, les efforts et les engagements de l'Algérie en matière de lutte contre le changement climatique et de protection de la biodiversité. En effet, l'expert américain Paul Holts a affirmé que l'Algérie "pays méditerranéen, s'intéresse à toutes les nouvelles questions climatiques de la Méditerranée et plus particulièrement le changement climatique". Il a relevé également que l'Algérie est parmi les pays "engagés à faire face aux défis du changement climatique et à protéger l'environnement marin" en mer Méditerranée.

Pour sa part, Echamri Hocine, directeur au ministère saoudien de la Communication, a déclaré que "la participation de l'Algérie au sommet du Moyen-

Orient Vert témoigne de l'intérêt qu'elle accorde à ce domaine", affirmant que "le royaume de l'Arabie saoudite et l'Algérie jouent un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique". Soulignant que "ce sommet s'intéresse à l'avenir du climat dans la région", il a mis en avant que "la direction saoudienne souhaite que sa coopération soit étroite avec l'Algérie".

Le conseiller du président exécutif du Centre national saoudien pour le développement de la faune, Ahmed El Bouq a, quant à lui, indiqué que "l'Arabie saoudite et l'Algérie sont deux pays frères et partagent la même vision sur la protection de la biodiversité et la transition vers une énergie propre".

A noter que le coup d'envoi de la première édition du forum annuel de l'initiative saoudienne verte a été donné, dimanche à Riyad, par le prince héritier d'Arabie saoudite et vice-Premier ministre Mohamed Ben Salmane.

R. E.

OPÉRATION DE REBOISEMENT

19 millions d'arbres plantés en octobre

PAR RACIM NIDAL

Afin d'assurer la réussite de l'opération de replantation, le ministère de l'Agriculture à travers la direction générale des forêts a mis en place un nouveau programme de restauration des forêts incendiées, dont le coup d'envoi est donné, aujourd'hui, à partir de la wilaya de Khenchela. "Une nouvelle approche basée sur l'implication de la société civile", dévoilée, hier matin, par Ilham Kabouya, directrice de la protection de la faune et de la flore, à la direction générale des forêts (DGF), dans l'Invité de la rédaction de la chaîne 3 de la Radio algérienne.

"Nous allons mettre à disposition aux associations qui le souhaitent des parcelles de terrain dans le domaine forestier national, leur assurer la fourniture des plants et un encadrement technique. En contre partie, ces associations vont s'engager dans le cadre d'une convention à assurer l'entretien de ces plantations", annonce la responsable.

"Il ne suffit pas de mettre des plants en terre, il y a aussi tout le suivi qui se fait par la suite et c'est ce qui va assurer la

réussite de ces plantations et la pérennité de nos forêts", explique la spécialiste, qui souligne que "le rôle de la société civile est aujourd'hui prépondérant car l'administration forestière ne peut pas tout faire toute seule".

362 associations ont déjà signé des conventions

En plus d'un moyen de pérenniser les plantations, la direction générale des forêts considère cette opération comme une campagne de sensibilisation et d'éducation environnementale. "En impliquant les associations et en les responsabilisant sur une parcelle de terrain, c'est une manière de les sensibiliser à la protection de la nature et de la forêt", relève Ilham Kabouya, qui précise que "les parcelles désignées ont été minutieusement choisies et que 19 millions de plants ont été agréés et prévus pour cette campagne nationale de reboisement qui débute au mois d'octobre et s'achèvera au mois de mars".

À ce jour, "362 associations ont déjà signé des conventions avec 41 conservations des forêts" annonce la responsable, qui lance un appel aux associations et

mêmes aux entreprises intéressées à participer à cette opération. "Une plateforme numérique est accessible, sur le site internet du ministère de l'Agriculture et du développement rural, pour ceux qui désirent participer à ce programme".

Une nouvelle stratégie de prévention contre les incendies

"Dans la nouvelle stratégie pour la prévention contre les risques d'incendies que nous venons d'élaborer, les plantations mixtes sont privilégiées à savoir, un mélange de résineux et de feuillus pour créer des remparts contre les incendies de forêts", dévoile la directrice de la protection de la faune et de la flore à la direction générale des forêts.

Encore une fois, la société civile est impliquée dans cette nouvelle stratégie. "Pour les actions de prévention, nous avons impliqué les comités de village, les associations environnementales et les populations riveraines, qui seront formés sur une meilleure connaissance du danger et sur les gestes de première intervention", indique Ilham Kabouya.

R. N.

ÉCONOMIE RÉGIONALE ET MONDIALE

L'Algérie cherche à intégrer ses industries

Le ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar, a supervisé le lancement du programme d'appui à la diversification industrielle et d'amélioration du climat des affaires, Padica, fruit de la coopération entre le ministère de l'Industrie et la Délégation de l'Union européenne en Algérie.

PAR RAHIMA RAHMOUNI



C'est ce qu'a indiqué, hier, le ministre dans un communiqué publié sur sa page Facebook. Dans son intervention au forum de lancement de ce programme, M. Zeghdar a souligné "l'importance de ce projet au regard des transformations importantes que connaît l'Algérie dans sa politique économique et industrielle. Ce projet est arrivé à un moment critique, alors que notre pays connaît d'importantes transformations de sa politique économique et industrielle, dans le cadre d'une série de réformes fondamentales en Algérie".

Aujourd'hui, "nous devons profiter des expériences réussies d'économies performantes et émergentes afin de renforcer les fondements de notre industrie et relever le défi de la diversification économique, dont notre gouvernement a fait un objectif qui doit être atteint à la lumière de l'amélioration des conditions et des affaires climatiques de nos institutions", a précisé le ministre. Le Gouvernement a élaboré une feuille de route pour la relance écono-

mique qui repose sur une variété de ressources durables en dehors des hydrocarbures, sur les compétences nationales. Les réformes structurelles initiées par le gouvernement dans diverses institutions visent à moderniser le système bancaire et financier, qui est à la base de toutes les réformes économiques.

Il travaille également à l'amélioration du climat des affaires par des facilités et la simplification des procédures de création d'institutions et d'accès à l'immobilier industriel, ainsi qu'aux prêts et à l'amélioration des services publics.

Les clés de la relance économique résident dans l'implication de la société civile et de tous les acteurs économiques dans la prise de décision afin de donner de la transparence à nos échanges. "C'est la méthodologie que nous avons adoptée à travers le plan de travail du secteur, sans exclure les régions intérieures en gardant à l'esprit l'équilibre régional", a indiqué le ministre, précisant qu'avec cette approche, tous les efforts sont réunis afin de pouvoir surmonter les difficultés de

nos entreprises industriels.

Parmi les enjeux auxquels nous sommes confrontés, on note l'intégration de l'industrie nationale dans l'industrie manufacturière de nos ressources locales, la création du plus grand nombre de petites et moyennes entreprises, la création d'emplois, la réduction de la proportion de matières importées et l'augmentation de la niveau des quotas d'exportation.

Pour "atteindre nos objectifs, nous avons identifié les axes stratégiques suivants : développer l'investissement et améliorer l'environnement de l'institution, accompagner les entreprises industrielles afin d'améliorer leur niveau de compétitivité, améliorer la gouvernance et renforcer le dialogue entre les secteurs privé et public, mettre en place des plans de formation efficaces et l'adoption d'une politique de formation continue du capital humain", a expliqué le ministre. Le "programme de Badika répond à certains des axes stratégiques que nous avons identifiés", a conclu le même communiqué.

R. R.

VACCINATION ANTI-COVID EN ALGÉRIE

Benbouzid dresse un tableau noir

PAR RANIA NAILI

L'Algérie traverse un calme épidémique qui fait oublier peu à peu les ravages commis par la troisième vague du Covid-19. Selon les spécialistes cependant, ce calme pourrait très bien faire le lit d'une quatrième vague qui risque d'être plus meurtrière. Abderrahmane Benbouzid, le ministre de la Santé, n'est pas loin de partager les mêmes craintes. Aujourd'hui, à l'occasion de la Journée nationale de don de sang, le ministre a dressé un tableau sombre de la vaccination contre le Covid-19 en Algérie.

Benbouzid a notamment dévoilé que le taux de vaccination chez les étudiants n'a pas dépassé les 1 %, tandis que seuls 20 % des médecins et des travailleurs de la santé sont vaccinés. Ces taux inquié-

tants sont dévoilés alors que l'Algérie possède plus de 13 millions de doses de vaccins contre le coronavirus. Concernant sa position sur l'obligation de la vaccination, Benbouzid est indéboulonnable. Le ministre déclare que "l'on ne peut pas obliger le citoyen à se faire vacciner". Le haut responsable indique toutefois que "l'on peut imposer le pass sanitaire dans plusieurs services pour pousser le citoyen à la vaccination".

Benbouzid parle de la troisième dose

Selon Benbouzid, la vaccination reste le seul moyen qui s'offre à nous pour espérer tourner un jour la page de la pandémie. Le ministre a notamment déclaré que "les portes sont ouvertes pour éviter

la quatrième vague" et que le danger du coronavirus rode encore.

Le ministre a également invité les citoyens intéressés à se rapprocher des centres de vaccinations s'ils désirent recevoir une troisième dose du vaccin anti-covid. Il est à rappeler que l'Algérie a commencé à produire son propre vaccin en septembre dernier, et compte même l'exporter vers des pays africains. Malgré la lenteur de la campagne de vaccination, Benbouzid ne désespère pas. Il indique notamment qu'on peut vacciner 6 millions de citoyens par mois, et qu'on peut atteindre un taux élevé à la fin de l'année. "On a gagné une bataille, mais pas la guerre", estime Benbouzid, qui invite encore tous les citoyens à aller se faire vacciner.

R. N.

INTEMPÉRIES ET INONDATIONS

La Protection civile appelle à plus de vigilance

La direction générale de la Protection civile a appelé les citoyens à plus de prudence et de vigilance, notamment durant les conditions météorologiques marquées par des chutes de pluies considérables provoquant des inondations et débordements des oueds. Il s'agit plus particulièrement de suivre les bulletins météorolo-

giques spéciaux (BMS), d'enlever les restes des matériaux de construction et de ne jamais s'aventurer à traverser les torrents et les crues à bord de véhicules. La Protection civile conseille également de s'éloigner des oueds et des bordures des oueds, de surveiller les enfants, de ne pas emprunter les trémies et les tunnels

comme des abris ou d'être sur les ponts durant la crue. En outre, la Protection civile précise que les hauteurs sont des endroits "plus sûrs", tout en recommandant d'accompagner les enfants, surtout en bas âge, et choisir l'itinéraire le "plus sûr" pour leur destination. La Protection civile recommande aussi de prêter "une atten-

tion particulière" aux fils et poteaux électriques, ainsi que les arbres, le risque d'être déracinés par les vents violents, ajoutant qu'en cas d'infiltration d'eau dans les maisons, il faut couper le courant électrique et contacter la Protection civile sur les numéros verts 10 21 et 14.

R. N.

COVID-19 ET GRIPPE SAISONNIÈRE

Ce que recommandent les spécialistes

L'arrivée de la saison froide, qui est souvent synonyme de grippe, intervient cette année avec la campagne de vaccination contre le Covid-19. La vaccination contre la grippe saisonnière et celle anti-coronavirus peut-elle se faire en même temps ? Si les symptômes de ces deux pathologies affichent des ressemblances frappantes, le processus de vaccination contre l'une et l'autre suscite déjà des appréhensions et des interrogations auprès de la population. Ceci étant donné que la vaccination contre ces deux maladies est recommandée pour la population ciblée. Pour le cas de la grippe saisonnière, qui est extrêmement contagieuse, elle peut être dangereuse, voire fatale notamment pour les personnes âgées, celles souffrant de certaines maladies chroniques et les femmes enceintes. D'où la nécessité de se faire vacciner. Or, cette année, ce processus de vaccination contre la grippe saisonnière interfère avec la campagne de vaccination contre le coronavirus. De même, l'avènement de cette pathologie saisonnière pourra peser lourd sur le dépistage du Covid-19.

Par-delà de tous ces facteurs, les interrogations sur l'administration simultanée des deux vaccins restent au centre des préoccupations. D'un point de vue médical, les spécialistes en Algérie affirment que l'administration des deux vaccins simultanément pourra se faire sans aucun danger, mais à des conditions.

Les recommandations des spécialistes

Le spécialiste en maladies infectieuses et membre du Comité scientifique de suivi de l'épidémie du coronavirus, le docteur Lyes Akhamouk rappelle que la grippe saisonnière est responsable chaque année de dizaines de décès en Algérie. Dans une déclaration rapportée par le quotidien *Le Soir d'Algérie*, il souligne que "la campagne de vaccination antigrippale va commencer début novembre prochain et sera limitée uniquement à une certaine frange de la population". Pour ce qui est de la possibilité d'administrer le vaccin contre la grippe et celui contre le Covid-19 en même temps, "il n'y a aucun danger à se faire vacciner contre la grippe saisonnière et contre le Covid-19 simultanément". Or, le spécialiste ajoute que cela peut se faire "à condition que les injections ne soient pas administrées sur le même bras". Dr Akhamouk explique également "qu'aucun de ces deux vaccins ne doit être administré si la personne manifeste de la fièvre ou des symptômes respiratoires".

Ainsi, la personne concernée "doit attendre sa guérison avant de se faire vacciner", recommande encore le spécialiste. Par ailleurs, il ajoute que le "respect des mesures barrières peut prémunir à la fois contre le Covid-19 et la grippe saisonnière".

R. N.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
 SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE DE BLIDA 1
 NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE 41302000090049

**Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales
 N°09/UB1/2021**

Conformément aux articles 39, 40, 42, 44, 61 et 62 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'université de Blida 1 lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°09/UB1/2021 relatif à l'acquisition, l'installation et la mise en service des équipements scientifiques au profit du Laboratoire d'Hétopathies Malignes et les Hétopathies.

Réparti en lots comme suit ;
 Lot N°01 : Equipements d'incubation et de congélation cellulaire ;
 Lot N°02 : Equipements d'analyse cellulaire ;
 Lot N°03 : Equipements de centrifugation ;
 Lot N°04 : Equipements PCR.

N.B :

- Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Ne sont éligibles au présent appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimale que les entreprises satisfaisant obligatoirement aux conditions minimales suivantes :

- Fabricants, représentants exclusifs, importateurs ou revendeurs en gros, dans le domaine des équipements scientifiques de recherche ou médicaux.
- Ayant réalisé au moins un projet dans le domaine des équipements scientifiques ou médicaux, justifié par une attestation de bonne exécution au cours des cinq (05) dernières années, délivrées par un maître d'ouvrage public, dont le montant égal ou supérieur à 8 000 000,00 DA.
- Ayant réalisé au moins un chiffre d'affaires moyen de 10 000 000,00 DA durant les trois (03) dernières années (2018/2019/2020).

Les entreprises qualifiées et intéressées par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges du dimanche au jeudi, de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, auprès de l'université de Blida 1. Route de SOUMAA 09000 BLIDA. Vice rectorat chargé du Développement, de la Prospective et de l'Orienteation, contre paiement de la somme de deux mille Dinars Algériens (2 000,00 DA) non remboursable au niveau de :

L'agence comptable de l'université de Blida 1
 Route de Soumaa BLIDA

Les offres accompagnées des documents exigés dans le cahier des charges, sous triple enveloppes scellées cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres, doivent être libellées comme suit :

Monsieur le Recteur de l'université de Blida 1

Vice Rectorat chargé du Développement, de la Prospective et de l'Orienteation

L'enveloppe extérieure devra porter le numéro, l'objet de l'appel d'offres et la mention :

**A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLS ET D'EVALUATION DES OFFRES
 UNIVERSITE DE BLIDA 1**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°09/UB1/2021
 Acquisition, installation et mise en service des équipements scientifiques au profit du Laboratoire d'Hétopathies
 Malignes et les Hétopathies**

Lot :

- Les soumissions doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière, accompagnées de l'ensemble des pièces réglementaires mentionnées dans l'article n°15 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) ;
- Les offres incomplètes ou non conformes aux spécificités du cahier des charges ne seront pas retenues ;
- La durée de préparation des offres est fixée à 21 jours à compter de la date de la 1^{re} parution du présent avis d'appel d'offres ;
- Le jour et l'heure limite de dépôt des offres et le jour et l'heure d'ouverture des plis relatifs aux dossiers de candidatures, dossiers techniques et financiers, correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres ;
- Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant ;
- Le dépôt des offres se fera avant douze heures (12h00) ;
- L'ouverture des plis se fera en séance publique le dernier jour de la durée de préparation des offres à 13h, en présence de l'ensemble des soumissionnaires préalablement informés à l'adresse suivante :

Université de Blida 1
 Route de SOUMAA 09000 BLIDA

Vice rectorat chargé du Développement, de la Prospective et de l'Orienteation

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres, pour une durée de validité de trois mois à compter de la date de dépôt des offres.

Midi Libre n° 4369 - Mardi 26 octobre 2021 - Anep 2116 018 756

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Laghouat

Direction des Travaux Publics

Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N° 15/2021

N° DE L'OPERATION : NK 5.522.3.262.103.11.03

INTITULE DE L'OPERATION: Renforcement et modernisation du chemin de wilaya 124 reliant RN47 -

EL GHICHA sur 29 km »

IDENTIFICATION FISCALE (NIF) : 40801500003070

LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE LAGHOUAT LANCE UN AVIS D'APPEL D'OFFRE CONCERNANT:

Lot N°10 : Raccordement et revêtement en BB des ouvrages d'assainissement sur CW 124 -Oueds : Reddad, Sidi Brahim Nougba et Outaout

Lot N°11 : Réalisation du deuxième ouvrage d'assainissement sur CW 124 sur oued reddad

Retrait des D.A.O : pour lot 10 Les entreprises ayant la qualification dans le domaine travaux publics activité principale, classée à la catégorie quatre 04 et plus, ayant réalisé des projets similaires au sujet et justifiées par des attestations de exécution durant les trois dernières années, avoir réalisé durant les trois (03) dernières années (2018-2019-2020) un chiffre d'affaire moyen supérieur ou égale à 20.000.000,00 D.A. ; justifié par des bilans visés par les services des impôts

Pour lot 11 Les entreprise ayant la qualification dans le domaine travaux publics activité principale, classée a la catégorie quatre 04 et plus) Et ayant réalisé des ouvrages d'une longueur de 20 mètre en moins durant les trois dernières années. Ces quantités doivent être justifiées par des attestations d'exécution (ouvrage d'art, ou l'ouvrage d'assainissement). Les entreprises Intéressées par le présent avis d'appel d'offre peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction des travaux publics - route de Djelfa - Laghouat, dès la parution du présent avis aux quotidiens nationaux ou **BOMOP**.

Les offres doivent être déposés **15 jours à 14h.00**, à compter de la date de la première parution du présent avis sur un quotidien national ou le **BOMOP**

L'offre est présentée sous enveloppe principale scellée ne comportant aucune inscription extérieure autre que l'objet de l'appel d'offre - n°... l'objet de l'appel d'offre, l'adresse du maître de l'ouvrage et la mention (à ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres). Cette enveloppe comportera trois autres enveloppes scellées : (dossier de candidature)-(l'offre technique)-(l'offre financière)

Sont insérés dans des enveloppes séparées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention " dossier de candidature" " offre technique" ou " Offre financière" selon le cas

1- Enveloppe de dossier de candidature : Doit comporter les pièces suivantes :

- Déclaration de candidature.
- Déclaration de probité.
- Statuts pour les sociétés.
- Documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- copie du certificat de qualification
- copie des bilans trois années dernières
- capacité technique. Liste des moyennes humaines+ DAS en cour de validité + Liste du matériel + copies des références professionnelles
- copie du registre de commerce
- copie d'attestation de dépôt des comptes sociaux pour les sociétés en cour de validité
- copie des mises à jour de **CNAS, CASNOS, CACOBATH** en cour de validité
- copie du casier judiciaire en cour de validité
- copie de l'extrait de rôle apurée ou par échancier
- copie de la carte d'identification fiscale et numéro d'identification statistique (NIF + NIS)

2- Enveloppe de l'offre technique : Doit comporter les pièces suivantes :

- Déclaration à souscrire
- planning prévisionnel des travaux
- Le cahier des charges portant la mention manuscrite " lu et accepté "

3- Enveloppes de l'offre financière : Doit comporter les pièces suivantes :

- la lettre de soumission.
- Le bordereau des prix unitaires
- le devis quantitative et estimatif.

Séance d'ouverture des plis : L'ouverture des plis techniques et financiers dans les derniers jours de dépôt des offres, prévue en séance publique et se tiendra au siège de la Direction des Travaux Publics -Route de Djelfa - Laghouat, le jour de dépôt des offres à 14h30.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture.

* Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date de dépôt et d'ouverture des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant (à la même heure)

NB : Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres 105 jours à compter de la dite limite de dépôt des offres.

Midi Libre n° 4369 - Mardi 26 octobre 2021 - Anep 2116 018 747

MIDI
 Quotidien national d'information - 4000



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

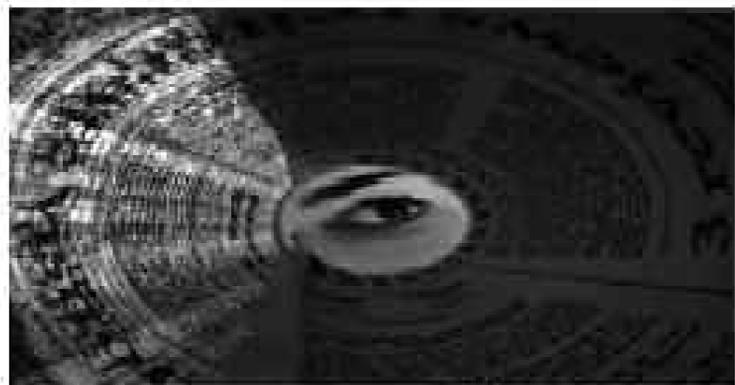
CONDOLEANCES

La famille **NECIRI** profondément touchée par le décès de son voisin **BOUTI AHMED** à l'âge de 65 ans.

Présente à sa famille ses condoléances les plus attristées et l'assure en cette pénible circonstance de sa profonde compassion.

«Puisse Dieu le Tout-Puissant accorder au défunt Sa Sainte Miséricorde et l'accueillir en Son Vaste Paradis ».

MIDI
 Quotidien national d'information - 4000



L'INFO, RIEN QUE L'INFO



ALGÉRIE-BURKINA FASO, KAMOU MALO :

“Un match de foot se joue sur le terrain”

Les Burkinabés ont déjà commencé la guerre médiatique, à moins d'un mois de la confrontation décisive face à l'Algérie à Blida. Le sélectionneur des Étalons, Kamou Malo, a tenu des propos très durs à l'égard des Verts.



FAF

Amara élu vice-président de l'Union nord-africaine





COUPES AFRICAINES

Les clubs algériens haut la main

Les quatre représentants algériens en compétitions africaines de clubs de football, le CR Belouizdad, l'ES Sétif, la JS Kabylie et la JS Saoura ont arraché haut la main leur qualification aux prochains tours de leur épreuve respective.

PAR MOURAD SALHI

Battus lors de la première manche, sur le même score (3-1), le CRB et l'ESS engagés en Ligue des champions africaine ont bel et bien réussi la remontada. En dépit de toutes les difficultés causées par le coronavirus, les clubs algériens se distinguent sur le plan continental.

Sous la houlette du nouvel entraîneur brésilien Marcos Paqueta, le Chabab n'a pas eu la mission facile face à une équipe ivoirienne, à savoir l'ASEC Mimosas, un habitué de cette épreuve reine. Les deux buts de Keddad et Bousseliou ont, néanmoins, suffi au bonheur des Belouizdadiens.

Une seconde qualification de suite à la phase des poules de la Ligue des champions qui fera énormément de bien au groupe, en vu de la suite du parcours, toutes compétitions confondues. Paqueta aura suffisamment de temps pour apporter les réglages qui s'imposent.

Même scénario pour l'ES Sétif, qui était également dans l'obligation de marquer deux buts sur ses bases du 8-Mai-45 pour éviter une sortie sans gloire de la Ligue des champions, face à une adversaire qui est pourtant loin



de constituer un foudre de guerre.

A l'instar du CRB, l'ESS est parvenue à renverser son adversaire du jour, le FC Nouadhibou de la Mauritanie, en inscrivant deux buts, permettant ainsi aux siens de se qualifier à la phase des poules de la plus prestigieuse des compétitions continentales. L'entraîneur du club phare de la capitale des Hauts-Plateaux, le Tunisien Nabil Kouki s'est montré très content de cette qualification, appelant ses hommes à fournir plus d'efforts pour aller de l'avant. En Coupe de la Confédération africaine de football (CAF), la JS Kabylie et la JS Saoura se sont qualifiées aux sixièmes de finale "bis" de l'épreuve continentale, en battant, respectivement, les Mauritanais de l'ASAC

Concorde et les Marocains de l'AS des FAR. La JS Kabylie, finaliste malheureux de la précédente édition, a eu la mission difficile contre une coriace équipe marocaine. "On n'a pas eu la tâche facile contre une bonne équipe marocaine. On savait qu'un seul but à l'aller n'est pas un score confortable.

Nous étions comme un seul homme sur le terrain. Malgré que la majorité des joueurs n'aient pas d'expérience africaine, nous avons réussi l'essentiel. Maintenant, il faut continuer à travailler dans ce sens", a indiqué Ali Haroun, l'auteur du doublé face à l'AS FAR. Sous une pluie diluvienne, la JS Saoura s'est qualifiée au prochain tour de la Coupe de la CAF, malgré le nul concédé face à l'ASAC Concorde (1-1), pour

le compte du 2e tour préliminaire (retour), disputé au stade Omar-Hamadi d'Alger.

La rencontre a été interrompue 30 minutes par l'arbitre libyen Shuhoub Abdulbasit en raison de "terrain impraticable et mauvaises conditions atmosphériques". "Je ne comprends toujours pas pourquoi le stade 20-Août de Béchar n'a pas été homologué. Nous avons souffert pendant ce tour. On ne peut pas parler technique. La qualification n'était pas aussi facile", a indiqué le président du club bécharois, Mohamed Zerouati.

Les matchs aller des sixièmes de finale bis de la Coupe de la Confédération sont prévus du 26 au 28 novembre, alors que les matchs retour ont été programmés du 3 au 5 décembre.

M. S.

FAF

Amara élu vice-président de l'Union nord-africaine

Le président de la Fédération algérienne de football, Charaf-Eddine Amara, a été élu vice-président de l'Union nord-africaine de Football (Unaf), lors de l'assemblée générale de cette instance tenue le samedi 23 octobre 2021 à Tunis.

Charaf-Eddine Amara continue à accroître son influence. Au cours des travaux de l'AG de l'Union nord-africaine de football, il a été élu vice-président, secondant ainsi Abdelhakim Chelmani. "Deux jours avant cette assem-

blée, soit jeudi dernier, il y a eu différentes réunions entre les directeurs techniques nationaux", a encore précisé la FAF dans un bref communiqué diffusé ce dimanche après-midi sur son site officiel. "Il y a eu également des réunions de la Commission des finances de l'Unaf auxquelles a assisté Rachid Ouakali, membre du Bureau fédéral et président de la Commission finances au sein de la FAF", conclut le communiqué de l'instance.



SPORT

CHAMPIONNAT ARABE DE NATATION L'Algérien Abdellah Ardjoune en or



Le nageur algérien Abdellah Ardjoune a remporté la médaille d'or sur 50 m dos, dimanche lors de la première journée des Championnats arabes de natation (petit bassin) qui se déroulent à la piscine Mohamed-Ben Zayed à Abu Dhabi, aux Emirats arabes unis.

Les deux nageurs algériens Jaouad Syoud et Abdellah Ardjoune sont les seuls représentants algériens dans cette première édition des Championnats arabes de natation (petit bassin).

Organisée par l'Union arabe de natation, cette compétition enregistre l'engagement de 230 nageurs de 18 pays, âgés de plus de 19 ans ainsi que des juniors, répartis en deux tranches d'âge (14-15 ans et 16-18 ans).

Ardjoune (19 ans) sera également présent sur les 100 m et 200 m dos, alors que son coéquipier Jaouad Syoud (21 ans) sera aligné sur les épreuves de 200 m, 400 m 4 nages et 100 m brasse.

L'instance internationale de natation (FINA) a officiellement agréé cette première édition des Championnats arabes au petit bassin en tant que compétition qualificative aux Mondiaux, prévus décembre prochain à Abu Dhabi, une occasion pour les nageurs algériens d'améliorer leurs temps respectifs.

Pour rappel, le nageur Abdellah Ardjoune détient le titre arabe sur les épreuves de 50 m, 100 m et 200 m brasse (grand bassin), alors que son coéquipier Jaouad Syoud participera pour la première dans la catégorie seniors, lui qui avait pris part aux Championnats arabes juniors (grand bassin) en 2017.

Le président de la Fédération algérienne de natation (FAN), Mohamed-Hakim Boughadou, prendra part aux travaux du Congrès de l'Union arabe de natation, prévus en marge de la compétition arabe.

ALGERIE-BURKINA FASO, KAMOU MALO :

« Un match de foot se joue sur le terrain »

Les Burkinabés ont déjà commencé la guerre médiatique, à moins d'un mois de la confrontation décisive face à l'Algérie à Blida. Le sélectionneur des Étalons, Kamou Malo, a tenu des propos très durs à l'égard des Verts.



Dans une interview accordée à la chaîne burkinabée BFI, Kamou Malo, sélectionneur du Burkina Faso, est revenu sur le match aller qui a opposé son équipe aux Verts de Djamel Belmadi.

Ce match nul (1-1), disputé au Grand Stade de Marrakech, a été l'occasion pour lui d'observer l'Algérie et d'en tirer de très négatives conclusions : "J'ai toujours été serein, je ne vois pas pourquoi je devrais trembler face à l'Algérie. Ils peuvent avoir plus d'arguments que nous, mais le match se jouera sur la vérité du jour du match et du terrain. J'ai ressenti un vrai manque d'humilité de leur part et envers nous. Ils croyaient qu'ils allaient nous marcher dessus. Après ce nul, ils disaient qu'ils étaient mécontents, qu'ils

allaient porter plainte contre les arbitres, etc. Tout cela est un manque d'humilité et un manque de respect pour nous. C'est pour cela que je dis qu'il faut travailler pour mettre la pression sur notre groupe. Pour l'instant, laissons les Algériens dans leur confort. Je préfère voir le match du Niger, car c'est ce match qui va nous amener vers cette petite finale contre l'Algérie. Si je gagne face au Niger, je serais à 13 points et à l'égalité avec l'Algérie", a-t-il déclaré.

S'il disait se concentrer sur la

rencontre face au Niger, Malo n'a, pour autant, pas manqué de se projeter sur le match décisif de ce groupe A, renouvelant ses critiques à l'égard de l'Algérie et de l'environnement qui y règne autour de cette rencontre, tout en adressant une pique indirecte à Djamel Belmadi et à ses propos après la rencontre : "Tenir tête à cette équipe algérienne est, en soi, un aboutissement, mais si on avait gagné j'aurais dit que c'était notre match le plus abouti. Même si nous pensons à aller au Qatar avec les garçons, nous ne le dirons pas

au micro parce qu'il faut avant tout prouver qu'on a envie d'y aller. Je préfère mal jouer mais gagner en Algérie. D'ailleurs, la presse algérienne publie certaines de mes déclarations qui sont parues ici, chez nous, pour rendre notre match retour difficile. Il ne faut pas que l'on s'expose trop, parce que les Algériens nous suivent. Trop parler de ce match, c'est leur donner des informations", explique-t-il.

À l'issue de la 4^e journée des qualifications pour la Coupe du monde 2022, l'Algérie est en tête de son groupe A en compagnie du Burkina Faso, avec dix points chacun. Les Fennecs sont, pour l'heure, en tête en raison d'un meilleur goal-average (+17 pour l'EN contre +8 pour les Étalons). Derrière, le Niger arrive à la troisième place avec trois points tandis que Djibouti ferme la marche avec zéro point.

L'Algérie affrontera Djibouti le 11 novembre prochain, probablement en Égypte même si un doute demeure en la matière, tandis que le Burkina Faso recevra le Niger ce même jour. Enfin, la rencontre finale entre les Verts et les Étalons aura lieu le 14 novembre à Blida.

MONDIAUX 2021 SUR PISTE

Yacine Chalel 24^e sur l'Omnium

L'Algérien Yacine Chalel a terminé à la 24^e place de l'Omnium des Championnats du monde 2021 de cyclisme sur piste qui se déroulent actuellement au Vélodrome de Roubaix, dans le nord de la France.

L'épreuve a été remportée par le Britannique Ethan Hayter (1000 pts), devant le Néo-Zélandais Aaron Gate (900 pts) et l'Italien Elia Viviani (800 pts). Samedi, l'Algérie de 26 ans avait ter-

miné à la 20^e place de l'épreuve du Scratch. Dans une publication postée sur sa page facebook, l'Algérien s'était dit "très déçu" par cette piètre prestation sur le Scratch, reconnaissant "une erreur de placement, ayant fini par tout remettre en cause". Chalel aura une troisième et dernière course à disputer avant la clôture de ces Mondiaux 2021 sur piste. Ce sera dimanche, dans l'épreuve

de l'élimination, avec l'espoir de faire mieux. Ces Championnats du monde 2021, entamés mercredi au Vélodrome de Roubaix, se poursuivront jusqu'à dimanche, en présence de certains parmi les actuels meilleurs pistards de la planète.

Parmi eux, les Français Benjamin Thomas, Mathilde Gros et Sébastien Vigier, ainsi que les Italiens Filippo Ganna, Elia Viviani et Elisa Balsamo,

sans oublier les Néerlandais Harrie Lavreysen, Jeffrey Hoogland et Shanne Braspenninckx. Aux précédents Mondiaux, disputés en 2020 à Berlin (Allemagne), Chalel s'était contenté d'une 17^e place au Scratch, avant d'enchaîner par une 22^e place dans la course aux points, ratant ainsi l'occasion d'offrir à l'Algérie une qualification aux JO de Tokyo.

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DE BADMINTON

L'Algérie à la 2^e place

L'Algérie a terminé sur la seconde marche du podium des Championnats d'Afrique 2021, dans l'épreuve par équipes mixte, suite à sa défaite en finale concédée face à l'Égypte, ce

dimanche à Kampala (Ouganda). La sélection nationale est composée de Kocella et Tanina Mammeri, Adel Hamek et Halla Bouksani.



REAL MADRID

Courtois savoure le Clasico gagné

A l'occasion de la 10^e journée de la Liga, le Real Madrid a pris le meilleur sur le FC Barcelone (2-1) ce dimanche. Au micro de Movistar+, le gardien des Merengue Thibaut Courtois (29 ans, 10 matchs en Liga cette saison) a savouré ce Clasico gagné et surtout maîtrisé par son équipe.

"Avec le ballon, nous avons été bons. Et également en défense, ils n'ont pas eu de grosses occasions jusqu'à ce dernier but. A l'inverse, nous avons eu des occasions même si nous n'avons pas toujours réalisé le bon geste à la fin. Cependant, nous devons avoir une meilleure concentration, car à 2 minutes de la fin avec le stade qui presse, tout peut arriver. C'est une bonne victoire, un autre clasico gagné", a apprécié le Belge au micro de Movistar. Avec ce succès, le Real occupe désormais la première place du classement.

Pour le compte de la 10^e journée de Liga, le Real Madrid a dominé le FC Barcelone (2-1) au Camp Nou ce dimanche. Frustré par le résultat, le



milieu de terrain des Blaugrana Sergio Busquets (33 ans, 10 matchs en Liga cette saison) estime que le club catalan méritait mieux sur ce Clasico.

"Nous avons été trop punis malgré nos efforts. Nous savions qu'ils allaient nous laisser le ballon, mais ils avaient de la vitesse avec Rodrygo et Vinicius.

Dans une équipe présentant ces caractéristiques, lorsque vous perdez le ballon, il est difficile de le récupérer. Je ne pense pas que nous ayons joué un mauvais match ou mérité de perdre, mais c'est le football", a soufflé le capitaine du Barça au micro de Movistar+.

Ancelotti a eu très chaud pour Camavinga !

Alors que le Real Madrid a acheté Eduardo Camavinga à la toute fin du dernier mercato estival, Florentino Pérez aurait pu passer à côté du recrutement de la pépite française. En effet, en plus du FC Barcelone, deux autres géants européens se seraient penchés de très près sur l'ancien Rennais.

L'été dernier, le Real Madrid s'est montré assez discret sur le marché des transferts. Les Merengue se sont en effet uniquement renforcés à tra-

vers le recrutement libre de David Alaba et l'achat d'Eduardo Camavinga dans les ultimes instants du mercato. Le Real a ainsi payé 30M€ au Stade Rennais, plus environ 15M€ de divers bonus. De son côté, le jeune milieu de terrain s'est engagé jusqu'en 2027 avec la Maison-Blanche. Si Florentino Pérez a bien réussi un joli coup, en s'attachant les services d'un potentiel crack en devenir, il aurait fait face à une concurrence XXL tout au long

de l'été pour Camavinga... Selon les informations révélées par *Mundo Deportivo*, le Real Madrid aurait été loin d'être le seul club à envisager le recrutement d'Eduardo Camavinga l'été dernier. En effet, l'Atlético Madrid, Manchester United et le FC Barcelone se seraient très fortement intéressés à l'international français. C'est donc finalement Florentino Pérez qui aura raflé la mise sur ce dossier.

BARÇA

Koeman pris à partie par des supporters après le clasico



L'entraîneur du FC Barcelone Ronald Koeman a été violemment bloqué par un groupe de supporters, alors qu'il rentrait en voiture, à l'issue de la défaite contre le Real Madrid (1-2) ce dimanche. Le club a condamné ces actes dans un communiqué.

Ronald Koeman a été pris à partie par un groupe de supporters du FC Barcelone aux abords du Camp Nou, alors qu'il était à bord de sa voiture et qu'il rentrait chez lui, à l'issue du Clasico remporté par le Real Madrid (2-1) ce dimanche. De nombreux Ultras ont pris position, demandant sa démission, au sortir de ce nouveau

revers. "Le FC Barcelone condamne publiquement les actes violents et dédaigneux que notre manager a subis en quittant le Camp Nou."

Après avoir vu les images, le FC Barcelone a réagi dans la foulée à travers un communiqué dénonçant ces actes. "Le FC Barcelone condamne publiquement les actes violents et dédaigneux que notre manager a subis en quittant le Camp Nou. Le club prendra des mesures de sécurité et disciplinaires afin que de tels événements malheureux ne se reproduisent plus", a développé le club.

PSG

Le Qatar est fixé pour l'avenir de Pochettino !

Malgré les nombreuses spéculations à son sujet ces derniers mois, Mauricio Pochettino assure qu'il n'a jamais envisagé de quitter le PSG et fait une annonce claire sur son futur. Nommé sur le banc du PSG en janvier dernier suite au limogeage de Thomas Tuchel, Mauricio Pochettino a rapidement fait l'objet de rumeurs de départ au début de l'été qui a suivi. Il a en effet été question d'un retour à Tottenham pour le technicien argentin qui n'était pas forcément épanoui au PSG, mais qu'en est-il vraiment ? Interrogé dans les colonnes du *JDD*, Pochettino a mis les choses au clair. "Si j'ai réclamé mon départ du PSG ? Je n'ai rien demandé puisque je suis ici. Le jour où je voudrai arrêter je le dirai aux dirigeants et je m'en irai", confie Mauricio Pochettino, qui assure donc qu'il n'envisage pas de quitter le PSG pour le moment. Un message forcément rassurant pour le Qatar...

MANCHESTER UNITED

Le terrible message de Solskjaer sur sa situation !

Humilié par Liverpool ce dimanche, Ole Gunnar Solskjaer n'a pas souhaité s'apitoyer sur son sort et se projette déjà sur les prochaines échéances. Manchester United n'a pas existé face à Liverpool ce dimanche. Les Red Devils ont été surclassés par la formation de Jürgen Klopp (0-5). Un résultat catastrophique, qui fragilise un peu plus la position d'Ole Gunnar Solskjaer. Après la rencontre, le technicien s'est prononcé sur sa situation et sur son avenir incertain à Manchester United. "Je suis allé trop loin, nous sommes allés trop loin en tant que groupe et nous sommes trop près pour abandonner maintenant. Nous sommes au plus bas, nous ne pouvons pas nous sentir plus mal que ça. Nous avons de gros matchs à venir, donc pas le temps de bouder, pas le temps de s'apitoyer sur son sort. Nous devons nous rassembler", a confié Solskjaer au micro de la BBC.

JUVENTUS

Dybala :

"On doit faire mieux offensivement"

L'attaquant de la Juventus Turin Paulo Dybala, buteur sur penalty en toute fin de rencontre contre l'Inter Milan (1-1) ce dimanche, en Serie A, regrette le manque d'animation offensive de son équipe. Paulo Dybala (attaquant de la Juventus, auteur du nul contre l'Inter Milan 1-1, au micro de DAZN) : "Marquer c'était important pour moi (pour son retour après près d'un mois d'absence sur blessure). Rester hors du terrain, cela ne fait pas plaisir. J'ai connu beaucoup de blessures qui ne me laissent pas tranquille, c'est vraiment difficile. Vu comme le match était engagé, je pense que c'est un point très important. On est la Juventus, on joue toujours pour gagner. Mais aujourd'hui on est tombés sur une très belle équipe. On doit faire mieux offensivement. Évidemment, on essaie toujours de marquer le plus de buts possible, mais si on peut gagner 1-0, on le fera."

ILLIZI, CONSERVATION DES FORÊTS DE LA WILAYA

Programmes d'appui pour 170 femmes rurales



1.130 têtes de bétail (ovin, caprin et camelin) ont été attribuées à des femmes rurales dans le cadre du Fonds national de développement rural, en vue de donner les moyens à la femme rurale de développer des activités dans la filière laitière et dérivés.

PAR BOUZIANE MEHDI

Depuis de début de l'année 2021, la 170 femmes rurales ont bénéficié, dans la wilaya d'Illizi, de programmes d'appui et d'accompagnement leur permettant de développer leurs capacités de production et de contribuer à l'économie locale, selon les responsables de la conservation des forêts de la wilaya. Abdeslam Arab, chargé de communication à la conservation des forêts, a

affirmé à l'APS que "1.130 têtes de bétail (ovin, caprin et camelin) leur ont été ainsi distribuées dans le cadre du Fonds national de développement rural, en vue de donner les moyens à la femme rurale de développer des activités dans la filière laitière et dérivés et de fabrication de fromage-maison, de sorte à renforcer le potentiel productif local".

Quant au directeur de l'antenne locale de l'Angem, Ali Mellik, il a souligné que le "programme concerne aussi le financement de projets liés aux activités de la femme rurale et de la famille productive, via le dispositif de l'Angem (Agence nationale de gestion du microcrédit), à l'exemple de l'artisanat traditionnel, de l'agriculture et de l'élevage, et qui participent à la satisfaction de certains besoins locaux de développement et à la création d'emplois".

La conservation des forêts d'Illizi a, saisissant l'opportunité de la célébration de la Journée internationale de la

femme rurale coïncidant avec le 15 octobre, organisé une exposition avec la participation d'une vingtaine d'artistes venues présenter leur production et des métiers de la femme en milieu rural, tels que l'artisanat traditionnel, l'élevage et la fabrication de fromage et dérivés, a fait savoir l'APS, ajoutant que la manifestation, à laquelle ont pris part diverses instances concernées, à l'instar des services agricoles, de l'Angem, des cellules de solidarité de proximité et de la chambre de l'artisanat, a comporté également des ateliers de formation sur l'entrepreneuriat et les voies de consolidation des capacités de gestion chez la femme rurale.

Au titre du programme de promotion de la femme rurale et de son implication dans le développement socioéconomique, des campagnes de sensibilisation en direction de porteuses de projet en zone enclavée et en milieu rural sont également initiées.

B. M.

BATNA, AGENCE NATIONALE DE GESTION DU MICROCRÉDIT

Le taux de remboursement des crédits dépasse les 80 %

Le taux de remboursement des crédits accordés par l'antenne de la wilaya de Batna de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (Angem) a dépassé les 80 % sur un total de 32.000 crédits accordés aux porteurs de projet et aux femmes au foyer et ce, depuis le lancement des activités de l'agence en 2005 à l'échelle locale. Dans une déclaration à l'APS, en marge d'une journée de sensibilisation sur la nécessité de l'assurance destinée aux porteurs de projet bénéficiaires de ce dispositif, le directeur de l'antenne locale de l'Angem, Mohamed Ali Akabi, a fait état de l'octroi de "4.000 crédits d'une valeur de un million de dinars chacun accordés pour l'acquisition d'équipements et 28.000 crédits d'une valeur de 100.000 DA chacun octroyés pour l'achat de la matière première". Le remboursement des crédits s'effec-

tue à un "bon" rythme, a considéré le même responsable, précisant que "75 % des bénéficiaires de crédit dans le cadre de ce dispositif à Batna sont des femmes".

Cette rencontre de sensibilisation, organisée à la salle des conférences du parc national Belezma de la ville de Batna, en collaboration avec la Caisse régionale de mutualité agricole (CRMA) de la wilaya, a pour but d'informer les bénéficiaires de crédit de l'Angem sur l'importance de l'assurance pour les propriétaires de projet, notamment en cas de catastrophe.

La rencontre à laquelle ont pris part les encadreurs de l'agence à travers les 21 daïras de la wilaya a été mise à profit pour faire connaître les facilitations offertes par cette caisse. Pour rappel la wilaya de Batna a déjà connu une vaste campagne de sensibilisation, lancée le 8 septembre 2021, dans

les différentes communes, pour mettre en avant l'importance des assurances. Pour sa part, le directeur de la CRMA de Batna, Safi Mehdaoui, a déclaré que la "rencontre constitue une opportunité pour faire connaître les avantages offerts par la caisse aux assurés dans les différents domaines et pas seulement dans les activités agricoles, d'autant que la CRMA est l'unique établissement à l'échelle nationale dont l'objectif n'est pas la réalisation de bénéfice, mais l'accompagnement des assurés".

Des explications détaillées sur les services offerts par la caisse ont été données au cours de cette rencontre, qui a été une occasion aussi pour communiquer la liste des bureaux locaux relevant de la CRMA à travers 13 communes, en plus du bureau itinérant.

APS

TIZI-OUZOU

Délocalisation de certains programmes de logements

Les programmes de logements à Tizi Ouzou faisant l'objet d'opposition seront désormais délocalisés vers d'autres sites prêts à les accueillir.

Intervenant lors d'un conseil de wilaya consacré aux différents programmes de logements, tous segments confondus, à travers la wilaya, M. Doumi, wali de Tizi-Ouzou, a déploré que plusieurs d'entre eux "font l'objet d'opposition depuis plusieurs années. Ce qui dessert le citoyen et va à l'encontre de la politique publique de l'État en la matière".

Pour parer à cette situation, "de nouveaux principes de gestion ont été communiqués aux responsables concernés pour asseoir une flexibilité dans la gestion de ces programmes", a-t-il souligné, instruisant, notamment, la délocalisation de ces projets vers d'autres sites à travers la wilaya.

M. Doumi, qui a passé en revue l'état des lieux de l'ensemble des programmes de logements au niveau de la wilaya, s'est étonné que pas moins de 6.065 aides au logement rural ne soient pas consommées. Cela renseigne sur "un dysfonctionnement dans la relation administration-citoyen", dira-t-il.

À ce propos, a-t-il ajouté, « un travail de clarification sera entamé dès la semaine prochaine pour expliquer aux citoyens les différentes dispositions de ce programme ».

Par ailleurs, et s'agissant de l'indemnisation des sinistrés des derniers incendies dont les habitations ont été endommagées, il a indiqué qu'il a été recensé 1.504 habitations endommagées et procédé à l'indemnisation, pour l'heure, de 604 propriétaires.

SIDI BEL-ABBES

1.019 employeurs exonérés des pénalités de retard de la Cnas

L'agence de la Caisse nationale d'assurance sociale des travailleurs salariés de la wilaya de Sidi Bel-Abbès a dénombré 1.019 employeurs concernés par les mesures exceptionnelles d'exonération des pénalités de retard de leurs cotisations, a indiqué la cellule d'information et de communication de l'agence.

Parmi les employeurs concernés par les mesures de suppression des majorations et pénalités de retard, 18 employeurs du secteur public et 1.001 relevant du secteur privé, a indiqué la même source, faisant observer que toutes les facilités ont été accordées aux employeurs concernés pour régulariser définitivement leur situation. S'agissant des employeurs concernés par les cotisations principales, 264 sont dans le secteur public et 6.288 dans le secteur privé.

Il est prévu également la réception des demandes de rééchelonnement des dettes, en plus des mesures de suppression des pénalités de retard via Internet grâce à la numérisation des services dont dispose la Cnas.

APS

PROJET DE SUPPRESSION DES SUBVENTIONS GÉNÉRALISÉES

Vers un dispositif national de compensation des ménages nécessiteux

Les couches sociales nécessiteuses ont grand espoir de bénéficier des effets positifs de la suspension du système de subventions généralisées pour préserver leur pouvoir d'achat et éviter un rythme de paupérisation menaçant leur existence.



La prise en charge de leurs préoccupations cible, notamment, les ménages démunis qui doivent être compensés pour subvenir à leurs besoins financiers concernant l'achat de produits alimentaires.

En tout cas, ce nouveau système d'aide aux foyers nécessiteux doit viser à soutenir financièrement les familles pauvres en butte à une détérioration de leur pouvoir d'achat ces dernières années en raison de la spirale inflationniste.

Le Projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2022 prévoit la création d'un dispositif national de compensation au profit des ménages nécessiteux, qui sera mis en place suite à la suppression du système de subventions généralisées.

Selon le document présenté dimanche par le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), "il est mis en place un dispositif national de compensation monétaire au profit des ménages qui y sont éligibles. Ce dispositif mis en œuvre suite à la révision et l'ajustement des prix des produits soutenus, sera concrétisé à travers un programme de transfert monétaire direct au profit des ménages qui y sont éligibles". "Les modalités d'application

seront fixées par voie réglementaire, notamment la liste des produits subventionnés concernés par la révision des prix, les catégories de ménages ciblés, les critères d'éligibilité à cette compensation et les modalités de transfert monétaire", est-il noté dans le PLF.

Aïmene Benabderrahmane avait indiqué, mi-septembre dernier, lors de la présentation du Plan d'action du gouvernement à l'APN, que la réforme du système de subvention sociale se fera à travers "le passage au virement au profit des familles nécessiteuses qui bénéficieront d'un revenu supplémentaire comme indemnisation de la hausse des prix (engendrée par la suppression des subventions directes)".

Cette réforme vise un "meilleur ciblage" de la subvention publique "garantissant une justice sociale", avait souligné Benabderrahmane.

En effet, l'expérience acquise par l'Etat dans la politique sociale a démontré que la majorité des dispositifs généralisés sont "abusifs", du fait qu'ils "profitent essentiellement aux couches des populations aisées", relève-t-on dans l'exposé des motifs de cette nouvelle disposition.

Selon la même source, l'évaluation préliminaire du niveau des subventions fait ressortir un montant qui avoisine en moyenne 3.250 milliards

de dinars par an sur la période 2012-2017 (soit environ 19,3 % du PIB), ce qui représente entre 30 et 41 milliards de dollars en fonction de la fluctuation du taux de change.

D'après les mêmes estimations, "les subventions implicites, constituées notamment de subventions aux produits énergétiques et des subventions de nature fiscale, représentent environ 80% du total des subventions et que les subventions explicites représentent un cinquième du total des subventions. Elles sont dominées par le soutien aux prix des produits alimentaires et aux logements".

Au plan budgétaire, ce dispositif permet également de "maîtriser les crédits mobilisés annuellement au titre des différentes formes de subventions et de compensation (farine, semoule, pain, lait, huile, électricité, gaz, eau) et de participer à la réduction des phénomènes de gaspillage et de surconsommation qui se répercutent sur l'augmentation des dépenses publiques en la matière et qui pèsent lourdement sur le budget de l'Etat", d'après l'exposé des motifs.

Il est à rappeler que l'Algérie avait recouru à l'aide technique de la Banque mondiale (BM) pour définir les meilleurs mécanismes à adopter dans cette réforme "à court terme".

R. E.

MARCHÉ DU TRAVAIL

L'OIT va lancer un nouveau rapport à propos des effets de la Covid-19

L'Organisation internationale du travail (OIT) va publier la 8e édition de sa série de rapports de l'Observatoire de l'OIT qui recense les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur les travailleurs et les entreprises à travers le monde.

L'Observatoire de l'OIT: le Covid-19 et le monde du travail. Huitième édition, ainsi que le communiqué de presse qui l'accompagne, seront publiés le mercredi 27 octobre.

Dix-huit mois après le début de la crise, ce rapport-phare présente une vue globale de la façon dont les pays font face à la reprise. En se basant sur

de nouveaux chiffres, il donne une image détaillée des différentes tendances en matière de reprise entre les pays développés et les pays en développement. Le rapport analyse également l'impact des taux de vaccination sur le marché du travail selon les régions, ainsi que les déséquilibres entraînés par la crise du COVID-19 sur la productivité et sur les entreprises. Le rapport ainsi que tous les documents associés sont placés sous strict embargo jusqu'au mercredi 27 octobre à 10h GMT (12h CEST).

Pour les correspondants accrédités auprès de l'ONU, un point de presse

virtuel sous embargo aura lieu le mercredi 27 octobre. Les informations de connexion seront envoyées aux journalistes avant le point de presse.

Les autres journalistes reconnus pourront suivre ce point de presse virtuel via YouTube. Le lien leur sera adressé à l'avance. Lors du point de presse, les principaux enseignements du rapport seront présentés par Guy Ryder, directeur général de l'OIT, et Sangheon Lee, directeur du Département des politiques de l'emploi de l'OIT, qui a également dirigé l'équipe de rédaction du rapport.

R. E.

PROJET LOI DE FINANCES 2022

Des recettes budgétaires de plus de 5.600 milliards DA

Le Projet de la loi de finances (PLF) pour l'année 2022 prévoit des recettes budgétaires de 5.683,22 milliards DA, dont 2.103,90 milliards de dinars de fiscalité pétrolière. Selon le document présenté dimanche par le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, devant la commission des finances et du budget de l'APN, le PLF 2022 table sur des recettes budgétaires qui s'élèvent à 5.683,22 milliards de dinars, composées de 3.579,31 milliards de dinars de ressources ordinaires (63% des recettes) et de 2.103,90 milliards de dinars de fiscalité pétrolière (37%). Les 3.579,31 milliards de dinars de recettes ordinaires sont composées essentiellement de 2.857,86 milliards de dinars de recettes fiscales (produit de contributions directes, des impôts divers sur les affaires, des douanes) et de 231,15 milliards de dinars de recettes ordinaires (produits et revenus des domaines, produits divers du budget, recettes d'ordre). A rappeler que pour l'année 2021, la loi de finances complémentaire avait prévu un total de recettes budgétaires de 5.331,83 milliards de dinars, dont 3.404,78 de recettes ordinaires et 1.927 milliards de dinars de fiscalité pétrolière.

Quant aux dépenses, le PLF 2022 prévoit un budget de fonctionnement de 6.311,53 milliards de dinars et un budget d'équipement (crédits de paiement) de 3.546,90 milliards de dinars pour l'investissement et 833,03 milliards de dinars pour les opérations en capital.

Sur le budget d'équipement, 196,13 milliards de dinars sont consacrés au soutien à l'accès à l'habitat, 736,11 milliards de dinars aux infrastructures économiques et administratives, 253,44 milliards de dinars à l'agriculture et l'hydraulique et 228,10 milliards de dinars à l'éducation-formation. Les infrastructures socioculturelles sont dotées d'un budget de 156,9 milliards de dinars, le soutien aux services productifs profite de 36,53 milliards de dinars, l'industrie de 4,79 milliards de dinars et l'énergie et les mines de 1,75 milliards de dinars.

Les Plans communaux de développement (PCD) sont dotés de 100 milliards de dinars, alors que 1.600 milliards de dinars du budget d'équipement sont consacrés aux autres secteurs.

Le PLF 2022 prévoit également 433,03 milliards de dinars consacrés au soutien à l'activité économique (dotation des comptes d'affectation spéciale, les CAS et bonification des taux d'intérêt), alors que 390 milliards de dinars sont alloués aux dépenses imprévues.

R. E.

TURQUIE

Erdogan ordonne l'expulsion d'une dizaine d'ambassadeurs

Mécontent de l'appel lancé par plusieurs pays en faveur de la libération de l'opposant Osman Kavala, le Président turc Recep Tayyip Erdogan a annoncé avoir ordonné l'expulsion de dix ambassadeurs.

J'ai "ordonné à notre ministre des Affaires étrangères de déclarer au plus vite ces dix ambassadeurs *persona non grata*", a affirmé le chef de l'État lors d'un déplacement dans le centre de la Turquie, sans préciser la date à laquelle les diplomates devront partir. On sait en revanche quels pays sont concernés.

Dans un communiqué publié lundi soir, le Canada, la France, la Finlande, le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède et les États-Unis ont appelé à un "règlement juste et rapide de l'affaire" d'Osman Kavala, homme d'affaires et mécène turc devenu une des bêtes noires du régime, emprisonné depuis quatre ans sans jugement. Dès le lendemain, leurs ambassadeurs étaient convoqués au ministère des Affaires étrangères, les autorités turques jugeant "inacceptable" leur démarche.

Emprisonné depuis quatre ans sans jugement, Osman Kavala est accusé depuis 2013, par le régime du



Président Erdogan, de vouloir déstabiliser la Turquie.

Mesure rare dans les relations internationales, déclarer "persona non grata" des diplomates ouvre la voie à leur expulsion ou leur rappel par leur propre pays.

En décembre 2019, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) avait ordonné la "libération immédiate" de Osman Kavala. En vain. A 64 ans, cette figure majeure de la société civile, homme d'affaires, riche et philanthrope, né à Paris,

a été maintenu en détention début octobre par un tribunal d'Istanbul qui a estimé "manquer d'éléments nouveaux pour le remettre en liberté".

Osman Kavala, qui a toujours nié les charges pesant contre lui, comparaitra de nouveau le 26 novembre. Arrêté initialement pour sa participation au mouvement anti-gouvernemental dit de Gezi en 2013, époque à laquelle Recep Tayyip Erdogan était Premier ministre, il a ensuite été accusé de tentative de coup d'Etat et d'espionnage.

UGANDA

1 mort et des blessés dans une explosion à Kampala

Le dernier bilan des autorités suite à l'explosion des autorités fait état d'un mort et de trois blessés. Par la voix de son porte-parole, la police confirme un acte terroriste délibéré.

L'attaque s'est déroulée vers 21h, heure locale, samedi soir, dans un restaurant très fréquenté en bord de route à Komamboga, au nord de la capitale Kampala. Selon les déclarations sur Twitter du Président Yoweri Museveni, trois personnes ont déposé sur place un colis qui a ensuite explosé. Il contenait une bombe fabriquée localement, d'après les propos du porte-parole de la police.

Depuis quelques semaines, les alertes sur de possibles attentats se sont multipliées. Les ambassades de France et du Royaume-Uni ont appelé les voyageurs en Ouganda à la vigilance dans les espaces publics très fréquentés.

La dernière attaque de masse dans le pays s'était produite en 2010 pendant la finale de la Coupe du monde de football. Deux attentats à la bombe, revendiqués par les shebabs somaliens, avaient causé la mort de 76 personnes dans la capitale.

OUZBÉKISTAN

Une élection présidentielle sans suspense

Les 21 millions d'électeurs ouzbeks étaient invités à désigner leur Président hier dimanche. Le scrutin est joué d'avance dans cette ancienne République soviétique d'Asie centrale frontalière de l'Afghanistan : le Président Chavkat Mirziyoyev sera réélu pour un second mandat de cinq ans, certainement avec un très haut score. Malgré tout, l'élection n'aura rien à voir avec celle d'avant, de l'époque du Président Islam Karimov décédé en 2016, après avoir instauré une dictature qui aura duré 25 ans.

Il s'agit plutôt d'une non-élection. Le pouvoir ouzbek a tout fait pour qu'il en soit ainsi. Deux candidats se sont vus barrer la route pour se présenter. Quatre autres affronteront le Président sortant Chavkat Mirziyoyev, mais ils sont tous des candidats - pro-gouvernement -. Aucun d'eux n'a d'ailleurs osé formuler la moindre critique à l'égard de celui qui gouverne l'Ouzbékistan depuis 2016. La campagne est une non-campagne : les quatre candidats qui se présentent face à Chavkat Mirziyoyev sont des quasi-inconnus, il n'y a presque pas

d'affiches dans les rues. Un débat télévisé a bien eu lieu mais les candidats y ont envoyé d'insipides collaborateurs pour défendre leurs couleurs. Le Président sortant a pourtant un bilan à défendre, et il est même plutôt bon. Il est populaire dans le pays. Mais on ne sort pas de 25 ans de dictature brutale si aisément. Chavkat Mirziyoyev, 64 ans, a été le Premier ministre d'Islam Karimov pendant treize ans, s'occupant des questions économiques. Et en devenant chef de l'État, en 2016, il a centré son mandat sur l'économie

et l'amélioration des conditions de vie de ses 35 millions de concitoyens. Chavkat Mirziyoyev a été salué pour avoir aboli le travail forcé dans les champs de coton, libéré des opposants de prison et surtout pour avoir ouvert l'économie.

Il a aussi amélioré considérablement les relations avec les pays voisins et avec la Russie, ce qui a un impact important sur l'économie également. L'un des défis pour le Président ouzbek sera la situation explosive de l'autre côté de la frontière, en Afghanistan.

AFGHANISTAN

Les talibans expulsent de force les Hazaras de leurs terres

Des responsables talibans ont chassé de leurs terres des milliers d'habitants, majoritairement issus de la communauté chiite hazara afin de les redistribuer à leurs propres partisans, affirme Human Rights Watch.

Depuis l'arrivée des talibans au pouvoir en août, des centaines de familles hazaras ont été expulsées de leurs terres. Les responsables talibans leur ordonnent "de quitter leurs maisons et

leurs fermes, souvent avec un préavis de quelques jours à peine et sans aucun recours légal pour prouver leurs droits de propriété", dénonce Human Rights Watch dans un communiqué publié vendredi 22 octobre.

Des expulsions qui s'apparentent, selon l'ONG, à une "punition collective". Les membres de cette minorité chiite sont depuis longtemps l'objet de persécutions de la part des talibans.

Lors de leur premier passage au pouvoir, entre 1996 et 2001, ils ont été victimes de tueries de masse de la part des islamistes. Pour Human Rights Watch, ces expulsions sont donc une façon de les persécuter encore. Dans certaines provinces, ce sont les Hazaras qui sont expulsés de chez eux. C'est une minorité qui subit depuis longtemps des maltraitances de la part des talibans. C'est donc une

façon pour les Talibans de récompenser leurs partisans tout en punissant ceux qu'ils considèrent être leurs ennemis, particulièrement les Hazaras. Ils disent que ces terres ne leur appartenaient pas puisque le gouvernement précédent était corrompu et que donc les décisions qui ont pu être prises à l'époque sont caduques.

VACCINS CONTRE LE COVID-19

Ils ne protègent pas que du SARS-CoV-2 !

Pfizer et Moderna ont choisi la technique à ARN messager pour concevoir en un temps record leur vaccin contre le Covid-19.

À ce jour, des centaines de millions de personnes ont reçu au moins une dose de vaccin contre le Covid-19. Pour ces personnes, le risque de faire une forme grave de la maladie est très faible. Mais il pourrait bien y avoir d'autres avantages à être vacciné ! Une étude publiée dans la prestigieuse revue *Journal of Clinical Investigation* suggère que le vaccin protège aussi contre les autres coronavirus, dont le HCoV-OC43, un virus responsable du rhume.

Les virus de la famille des coronavirus sont des virus à fort potentiel épidémique. En 2002, le SARS-CoV-1 est apparu en Chine. Il a généré une épidémie de Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS en français, SARS en anglais). Environ 8.000 cas et 800 morts ont été recensés. Il existe un vaccin contre ce virus. En 2012, le MERS-CoV a surgi en Arabie saoudite, entraînant la mort dans au moins 30 % des cas (1.219 cas ont été diagnostiqués provoquant 449 morts). Il s'est propagé dans plusieurs pays du Moyen-Orient mais a rapidement pu être contenu. Seulement 2 cas ont été détectés en France. En 2019, c'est le SARS-CoV-2 - ou maladie Covid-19 - qui déclenche une épidémie planétaire, toujours en cours. Le Covid-19 a engendré plus de 4,5 millions de morts dans le monde et ce chiffre est certainement



sous-estimé.

Et si le vaccin contre le Covid protégeait contre tous les coronavirus ?

Plusieurs éléments de la littérature fondamentale soutiennent cette hypothèse. Pour la vérifier, le plasma d'êtres humains a été prélevé avant la vaccination et à différents moments après la vaccination (Pfizer, Moderna, ou J&J). Après la vaccination, de manière attendue, le taux d'anticorps anti SARS-CoV-2 était élevé. De façon très intéressante, les taux d'anticorps anti-SARS-CoV-1 et anti-HCoV-OC43 étaient eux aussi plus importants après la vaccination ! Les taux d'anticorps dirigés contre le virus de la grippe (influenza virus) n'étaient en revanche pas plus élevés après la vaccination contre la Covid-19.

En parallèle, des expériences ont été menées chez la souris. La vaccination

anti-SARS-CoV-2 a entraîné une élévation du taux d'anticorps anti-SARS-CoV-2, anti-SARS-CoV-1 et anti-HCoV-OC43, comme chez les êtres humains.

Par ailleurs, les auteurs ont également évalué l'efficacité du vaccin anti-SARS-CoV-1 dans le cas d'une contamination par le SARS-CoV-2 chez la souris. Les souris préalablement vaccinées contre le SARS-CoV-1 supportaient mieux une infection par le SARS-CoV-2 que les souris non vaccinées.

Quelle durée de protection ?

Ces résultats très prometteurs nécessitent néanmoins d'être confirmés par d'autres études. En effet, tous les tests ont été réalisés très rapidement après la vaccination.

Les pandémies futures seront plus fréquentes, se propageront plus vite, feront plus de mal à l'économie et tueront plus

de personnes. Il est connu que la protection vaccinale diminue avec le temps. Il serait très utile de connaître la durée de protection après la vaccination, que ce soit celle contre le SARS-CoV-2 ou celle contre les autres coronavirus. Cependant, celle-ci demeure difficile à déterminer. Elle dépend de nombreux facteurs, comme l'état de santé général de la personne ou l'exposition préalable à un ou plusieurs coronavirus. La pandémie déclenchée par le SARS-CoV-2 ne sera sans doute pas la dernière de ce type. Selon un rapport du groupe d'experts de l'ONU sur la biodiversité (IPBES), les pandémies futures seront plus fréquentes, se propageront plus vite, feront plus de mal à l'économie et tueront plus de personnes. L'empiètement croissant de l'activité humaine sur l'habitat animal favorise la survenue de maladies émergentes. D'où l'intérêt de ce type de travaux.

MALADIES CARDIOVASCULAIRES L'aspirine n'est plus recommandée comme traitement préventif



L'aspirine au quotidien, à faible dose, était prescrite comme traitement préventif aux personnes ayant déjà eu un AVC, une crise cardiaque ou toute autre maladie cardiovasculaire. Cette pratique, vieille de 25 ans, est remise en cause par la communauté scientifique, notamment quand elle est appliquée à des personnes âgées à risque, mais n'ayant pas d'historique de maladie cardiovasculaire. Dans ce cas, la balance bénéfice/risque ne serait plus favorable.

Des risques de saignement

Dans une décision, encore en cours de réflexion, l'US Preventive Services Task Force s'est prononcé contre la prescription de l'aspirine en prévention primaire (avant l'apparition de la maladie) chez les personnes âgées de 60 ans et plus. Les auteurs de cet avis ont passé en revue les articles scientifiques publiés sur le sujet entre 2014 et 2021. Leur conclusion est la suivante : si l'aspirine à faible dose réduit bien le risque de maladie cardiovasculaire, elle augmente aussi significativement le risque de saignement intestinal, intra et extracranial. De plus, ses bénéfices sont limités sur le long terme en prévention primaire. Dans ce cas, les risques de saignements associés à l'aspirine outrepassent les bénéfices. L'US Preventive Services Task Force recommande donc de ne pas prescrire de l'aspirine à faible dose en prévention primaire dès 60 ans.

PHTALATES DANS LE PLASTIQUE

100.000 décès prématurés aux États-Unis

L'étude, rendue publique mardi, démontre le lien entre ces composés chimiques et les décès notamment dus aux maladies cardio-vasculaires ou des cancers. Elle pointe aussi le coût de la perte de productivité économique consécutif aux presque 100.000 décès par an attribuables à ces perturbateurs endocriniens.

Chaque année, plus de 400 millions de tonnes de plastique sont produites dans le monde. Soit plus de 50 kilos par habitant et par an !

La présence de composés chimiques, appelés phtalates, dans les matières plastique et que l'on retrouve dans des aliments et objets du quotidien (nourriture, vêtements, cosmétiques, jouets...) pourrait provoquer la mort prématurée chaque année de 100.000 Américains de 55 à 64 ans, selon l'étude de l'école de médecine Grossman de l'université de New York, publiée dans la revue *Environmental Pollution*.

Ces phtalates sont considérés comme des perturbateurs endocriniens nocifs pour la santé, mais le lien direct entre une exposition à ces produits et des décès dus à des maladies cardiovasculaires ou à des cancers aux États-Unis n'avait pas encore été établi de manière certaine, indique l'étude de l'école de médecine Grossman de l'uni-



versité de New York, publiée dans la revue *Environmental Pollution*. Les chercheurs ont analysé les effets de l'exposition aux phtalates sur une population de 5.303 adultes de plus de 20 ans. L'étude et les analyses biologiques (notamment d'urine) des participants se sont déroulées entre 2001 et 2010, avant que ne soient décortiquées les statistiques de mortalité jusqu'à la fin de 2015. Les analyses de données ont été extraites en juillet 2020.

Agir de manière urgente

En extrapolant (les résultats) à la tranche d'âge de la population américaine de 55 à 64 ans, nous avons identifié 90.761 à 107.283 décès attribuables à l'exposition aux phtalates, explique l'étude. Nos conclusions montrent qu'une plus grande exposition aux phtalates est liée à une mort prématurée, en particulier de maladie cardiaque.

Agences

LE PRÉNOM



21h00



Élisabeth et Pierre donnent un dîner ce soir. Vincent, le frère d'Élisabeth, et sa femme Anna, font partie des convives. Après les premières amabilités et la douce euphorie des premières bouchées, Vincent fait une révélation : le prénom de son enfant à naître. La nouvelle fait l'effet d'une bombe, dont la soirée ne se relèvera pas...

L'HOMME AUX COLTS D'OR



21h00

Un mercenaire devient le shérif d'une petite ville tombée sous la coupe d'une redoutable bande de hors-la-loi.

LE MANS 66



21h00



Pour redorer le blason de sa marque, Henry Ford veut battre « Il Commandatore » Enzo Ferrari, dont les bolides rouges règnent sur les circuits. Carroll Shelby, seul Américain victorieux aux Mans, en 1959, relève le défi.

MAUVAISES GRAINES



21h00



Jean Bogossian a monté un centre éducatif dans un petit village rural. Son ambition : sauver de jeunes auteurs de délits, pour qu'ils ne connaissent par le même destin que lui. Un destin fait de mauvaises fréquentations et d'une vie où on est toujours au mauvais endroit, au mauvais moment. Seul majeur présent lors d'une rixe qui a coûté la vie à un homme, Jean a purgé une longue peine de prison, malgré son innocence. Un soir de fête, un jeune du village est assassiné. Naturellement, tout accuse un des pensionnaires du centre éducatif. Jean parviendra-t-il à le faire innocenter et trouver enfin la rédemption ?...



LA SELECTION DU MIDI LIBRE

BIG PHARMA, LABOS TOUT-PUISSANTS



21h00



Au cours de la décennie écoulée, l'industrie pharmaceutique a connu des changements considérables. Au fil de rapprochements successifs, quelques grands laboratoires ont désormais la mainmise sur la fabrication de la majorité des médicaments. S'appuyant sur de solides réseaux, l'industrie pharmaceutique peut quasiment à elle seule décider des politiques de santé des gouvernements. Certains laboratoires réussissent à orienter la recherche, les financements et les remboursements publics vers leurs traitements les plus chers. Parfois au détriment de la santé des malades : combien de laboratoires sont-ils mis en cause pour avoir caché les graves effets secondaires de leur médicament ? Et la bataille contre le Covid-19 qui fait rage exacerbe l'appétit des laboratoires. L'unique quête du profit ne menace-t-elle pas la santé publique ?

DUELS



21h00



Le plus grand nom féminin de la haute couture ? Gabrielle Chanel. A la fin des années 1920, sa suprématie est en effet contestée. Une autre créatrice, alors tout aussi célèbre et admirée, lui dispute, de Paris à Hollywood, le titre de reine de la haute couture. Son nom ? Elsa Schiaparelli. Une émulation qui donnera naissance aux plus importantes innovations. Dans ce film, Marisa Berenson, petite-fille de Schiaparelli, ou Claude Delay, amie intime de Chanel, redonnent vie à ces deux pionnières de l'émancipation de la femme. Un duel sous le regard d'experts : de la rédactrice en chef du Harper's Bazaar Londres, Justine Picardie, à celui de Karl Lagerfeld.

RED 2

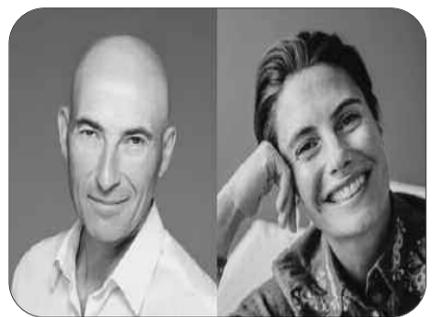


21h00



Depuis sa retraite de la CIA, l'ex-super agent Frank Moses tente de se construire une vie bien rangée avec sa douce Sarah. Mais son passé tumultueux tambourine une nouvelle fois à sa porte. Heureusement, faire parler la poudre, c'est comme le vélo, ça ne s'oublie pas.

C'EST CANTELOUP



21h00



Détournements d'images d'actualité, parodies, interviews décalées, Nicolas Canteloup propose une satire des faits marquants de la journée avec, pour signature, ses imitations des personnages qui font l'événement dans le monde de la politique, du spectacle et des médias.



Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.18.22.67
Rédaction : Tél-Fax : 023.18.22.67
Publicité : Tél-Fax : 023.18.22.67
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, avenue Pasteur, Alger

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : 12 rue Fouzia-Moulahe Rostomia Clairval Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

| | |
|---------|-------|
| Fajr | 05:34 |
| Dohr | 12:32 |
| Asr | 15:34 |
| Maghreb | 17:58 |
| Icha | 19:22 |

COUP D'ÉTAT AU SOUDAN

LES MILITAIRES REPRENENT LA MAIN

L'armée soudanaise a arrêté, hier 25 octobre, les dirigeants civils, notamment le Premier ministre parce qu'il refusait de soutenir le coup d'État, a annoncé le ministère de l'Information après des semaines de tensions entre militaires et civils qui se partagent le pouvoir depuis 2019. C'est un "coup d'État militaire", dénonce l'Association des professionnels, l'un des fers de lance de la révolte de 2019 qui a mis fin à 30 années de règne d'Omar El-Béchir dans ce pays d'Afrique de l'Est. Avec le syndicat des médecins et des banques, ils appellent à la désobéissance civile à Khartoum déjà plongée dans le chaos, sans Internet et avec des rues noires de monde se demandant quel nouveau rebondissement arrive dans un pays déjà secoué par un coup d'État manqué il y a un mois. "J'appelle les forces armées à relâcher immédiatement les personnes retenues", a exhorté l'émissaire de l'ONU au Soudan Volker Perthes, jugeant "inacceptables" les arrestations de la quasi-totalité des civils au sein des autorités de transition. Les États-Unis, dont l'émissaire Jeffrey Feltman était la veille encore dans le bureau du Premier ministre, Abdallah Hamdok, aujourd'hui arrêté, se sont dits "profondément inquiets", prévenant que "tout changement du gouvernement de transition mettrait en danger l'aide américaine". Pour sa part, le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, a appelé la communauté internationale "à remettre la transition soudanaise sur les rails", tandis que la Ligue arabe se disait "inquiète", exhortant au "dialogue". Dans un pays où les télécommunications sont de plus en plus aléatoires, la télévision d'État a été prise d'assaut par des soldats sans qu'aucune annonce n'y soit faite, seul un canal subsiste : des communiqués du ministère de l'Information sur Facebook. "La plupart des ministres et les membres civils du Conseil de souveraineté ont été arrêtés (...) par des forces militaires", a-t-il d'abord annoncé.



Puis, a-t-il ajouté, "après qu'il ait refusé de soutenir le coup d'État, des forces armées ont arrêté le Premier ministre Abdallah Hamdok et l'ont emmené vers un lieu non identifié".

"Révolution"

Dans les rues de Khartoum, où les réseaux sociaux sont difficilement accessibles, de nombreux Soudanais ont conspu le général Abdel Fattah al-Burhane, qui chapeaute le Conseil de souveraineté désormais amputé de sa part civile, ont constaté des correspondants de presse. Beaucoup convergeaient vers le principal axe du centre-ville où des pro-civils avaient organisé jeudi une

démonstration de force aux cris de "révolution" pour refuser ce que les militants appelaient déjà "un coup d'État rampant. Nous n'accepterons pas de régime militaire et nous sommes prêts à sacrifier nos vies pour la transition démocratique", a juré l'un d'eux à l'AFP, Haitham Mohamed. "Nous ne quitterons pas les rues avant le retour du gouvernement civil et la reprise de la transition", affirme de son côté Sawsan Bachir, elle aussi sous la nuée de drapeaux soudanais. La transition post-dictature dans un pays quasiment toujours sous la férule des militaires et des islamistes depuis son indépendance il y a 65 ans, la transition battait de l'aile depuis longtemps. Entre luttes de pou-

voir parmi les civils et militaires décidés à conserver leurs acquis politiques et économiques, elle a débuté dans l'union sacrée avant de finir morcelée. En avril 2019, l'armée poussait au départ Omar el-Béchir après trois décennies de pouvoir, sous la pression d'une énorme mobilisation populaire. Depuis août de la même année, un Conseil de souveraineté composé pour moitié de civils et pour moitié de militaires, menait le pays, promettant les premières élections libres pour fin 2023. Mais ces derniers jours, la tension est montée entre les deux camps. Le 16 octobre, des pro-armée ont planté leurs tentes devant le palais présidentiel où siègent les autorités de transition. En réponse, le 21 octobre, des pro-civils sont descendus par dizaines de milliers dans les rues du pays, dans un joyeux festival pour, disaient-ils, "sauver leur révolution anti-Béchir".

Civils divisés

Il y a deux jours, le camp pro-civil avait mis en garde contre un "coup d'État rampant", lors d'une conférence de presse qu'une petite foule avait cherché à empêcher. Mais ce camp est divisé. La preuve, Le sit-in qui réclame un "gouvernement militaire" comme les pro-révolution se revendiquent tous des Forces de la liberté et du changement (FLC), la grande alliance anti-Béchir qui s'est créée en 2019. La rumeur courait dans Khartoum qu'un remaniement ministériel était imminent et que l'armée cherchait à étendre son influence au sein des autorités de transition. Mais M. Hamdok, qui parlait depuis des jours de "crise la plus grave et la plus dangereuse" pour la transition, avait assuré ne pas avoir accepté.

AFFAIRE HAMEL ET BERRACHEDI

LE VERDICT FINAL RENDU LE 7 NOVEMBRE

La cour de Blida a ouvert le procès de l'ancien Directeur de la Sûreté nationale, DGSN, Abdelghani Hamel et l'ancien chef de sûreté de la wilaya d'Alger, Noureddine Berrachedi. Cette affaire est également liée à celle de trafic de cocaïne dans laquelle est impliqué Kamel Chikhi. Ce dernier a été présenté en tant que témoin. Lors de l'audience, tenue hier au niveau de la cour de Blida, les deux principaux mis en cause ont nié les accusations portées à leur encontre tout en s'accusant mutuellement. En effet, les accusés et leur défense ont longtemps plaidé leur innocence devant la présidente de l'audience, l'exhortant à les acquitter. Il convient de noter que cette affaire est liée à celle de trafic de cocaïne dans laquelle est impliqué Kamel Chikhi dit "El Bouchi". Cela remonte à la poursuite par l'ancien chef de sûreté de la wilaya d'Alger, Berrachedi de l'enquête sur le dossier de Kamel Chikhi. Il s'agit de l'affaire de blanchiment de fonds publics d'une valeur de 125.000 millions de dinars et le financement de groupes terroristes. Lors de l'audience, Berrachedi a indiqué qu'au vu de son poste, le DGSN de l'époque lui a demandé la liste des bénéficiaires des appartements de l'immeuble appartenant à Kamel Chikhi, situé à Hydra. Par conséquent, ajoute l'accusé, le chef de la police judiciaire de la sûreté de wilaya a ordonné à ses services de fournir la liste par l'intermédiaire du chef de la brigade économique. Ce dernier s'est déplacé à la conservation foncière de Bir-Mourad-Rais pour demander la liste. Et c'est les démarches qu'a considérées le parquet comme contraires à la loi en les qualifiant d'abus de fonction. Après avoir obtenu la liste, Berrachedi a contacté Hamel pour l'informer que la liste contenait "des noms lourds".

Hamel fait porter le chapeau à Berrachedi

Pour sa part, Abdelghani Hamel a nié avoir demandé cette liste à Berrachedi soulignant qu'il était à cette période en mission officielle aux USA. Ensuite, il ajoute qu'il avait informé l'ancien ministre de la Justice Tayeb Louh que le dossier de blanchiment d'argent sur lequel travaille la Police judiciaire de la DGSN était suspendu depuis environ 8 mois. Selon Hamel, l'enquête porte sur des soupçons de blanchiment d'argent d'une valeur de 125 mil-



lions de dinars sur Kamel Chikhi, et le financement d'un groupe terroriste. De son côté, l'ancien ministre de la Justice, Tayeb Louh a reconnu qu'il avait reçu un appel de Hamel pour se pencher sur le dossier précité, et qu'il a chargé le directeur des affaires pénales de le prendre en charge. En revanche, il a nié son intervention personnelle pour transférer le dossier des services de la police à la Gendarmerie nationale. Pour ce qui est de Kamel Chikhi, présent à l'audience en tant que témoin, il a nié toute relation avec les accusés. À l'issue des audiences, le parquet général près la cour de Blida a rendu son réquisitoire dans cette affaire. Le procureur a, en effet, requis une peine de 7 ans de prison ferme contre les deux accusés, assortie d'une amende de 500.000 DA et subsidiairement la confirmation de la précédente peine en appel les condamnant à une peine de 4 ans de prison ferme assortie d'une amende de 100.000 DA chacun. Le verdict sera rendu le 7 novembre prochain.

BILAN COVID EN ALGÉRIE

4 décès et 81 nouveaux cas en 24 heures

L'Algérie a enregistré 81 nouveaux cas de contamination au Covid-19 ces dernières 24 heures. Une légère hausse donc par rapport au bilan d'avant-hier, ou 72 cas ont été confirmés.

Les mêmes chiffres, dévoilés hier par le ministère de la Santé, indiquent que le pays a également déploré 4 nouveaux décès. Enfin, le communiqué a fait état de 69 nouvelles guérisons et de 16 nouveaux patients admis en soins intensifs.

Les dernières constatations du Comité de suivi et de surveillance de l'évolution de la pandémie du coronavirus en Algérie font ainsi grimper le nombre total des contaminés à 205.831. L'Algérie, indiquent les mêmes chiffres, a déploré 5.890 décès liés au virus depuis mars 2020.